



HAL
open science

Un établissement agricole gallo-romain : le site des Soires à Saint-Mitre-les-Remparts (Bouches-du-Rhône)

Frédéric Trément

► **To cite this version:**

Frédéric Trément. Un établissement agricole gallo-romain : le site des Soires à Saint-Mitre-les-Remparts (Bouches-du-Rhône). *Revue archéologique de Narbonnaise*, 1997, 30, pp.43-71. 10.3406/ran.1997.1485 . halshs-01838715

HAL Id: halshs-01838715

<https://shs.hal.science/halshs-01838715>

Submitted on 13 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UN ÉTABLISSEMENT AGRICOLE GALLO-ROMAIN :

Le site des Soires à Saint-Mitre-les-Remparts (Bouches-du-Rhône)

Frédéric TRÉMENT*

Résumé – L'établissement gallo-romain des Soires a fait l'objet en 1990 et 1991 d'une fouille programmée destinée à tester le modèle d'occupation du sol élaboré à partir de prospections systématiques conduites depuis 1988 sur la rive occidentale de l'Étang de Berre. La fouille a mis en évidence un bâtiment agricole à cour centrale d'environ 700 m², occupé du I^{er} siècle au milieu du III^e et présentant des techniques de construction traditionnelles en « pierre et terre », héritées en partie de l'Âge du Fer. L'étude du mobilier, publiée séparément, confirme le poids de l'héritage préromain dans la culture matérielle des occupants jusqu'au début du II^e siècle. L'examen détaillé des vestiges permet de conclure à une petite exploitation viticole implantée, à l'image de nombreuses autres fermes, sur le territoire de l'ancien oppidum de Saint-Blaise, distant de 1,5 km seulement, dans un secteur de plateaux molassiques et d'étangs peu favorable aux grandes exploitations domaniales de type villae. Ces dernières se développent en effet dans les zones basses situées plus au sud, en liaison avec les nouveaux centres de pouvoir privilégiés par l'administration romaine. Enfin, l'étude archéozoologique conduite par Ph. Columeau souligne l'importance de l'élevage des moutons dans ce secteur voisin de la Crau.

Abstract – Excavations were carried out in 1990 and 1991 on the Gallo-roman site of Les Soires to test the type of land use plan which was figured out from systematic prospections carried out since 1988 on the west bank of the Berre pond. The digging showed an agricultural building with a central courtyard of about 700 square metres, occupied from the first until the third century A.D., and displaying traditional building techniques of « earth and stone » partly issued from the Iron Age. The study of the everyday ware published separately confirms the significance of the pre-roman heritage in the material culture of the inhabitants until the beginning of the 2nd century. A detailed study of the remnants leads to the conclusion that the building was a family wine property settled as many other farms, on the territory of the former Saint-Blaise oppidum, only 1.5 km far in an area of mollassic plateau and ponds not likely to be large properties of the villae type. As a matter of fact, villae are settled in low areas, located down south and linked to the new centers of power favored by the roman administration. And last, the archeozoological study carried out by Ph. Columeau underlines the significance of sheep breeding in this neighbouring area of the Crau.

Une fouille programmée a permis de mettre au jour en 1990 et 1991 la majeure partie d'un établissement agricole du Haut-Empire. Le site des Soires se localise sur la commune de Saint-Mitre-les-Remparts, à mi-distance entre ce village et le site archéologique de Saint-Blaise (1,5 km), au sud de la butte des Emplaniers, immédiatement en contrebas de la

route départementale D51 (fig. 1-2)¹. Il a été découvert en 1988 lors de la pose d'une conduite souterraine réalisée par le Service des Eaux de la Ville de Martigues. Une demande de fouille programmée a été adressée au Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique (Ministère de la Culture) en 1989 pour l'année suivante dans le cadre de l'Action

* Centre de Recherche sur les civilisations antiques, Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand II.

(1) Coordonnées Lambert III : x = 815,5; y = 132,3; z = 29 m NGF.

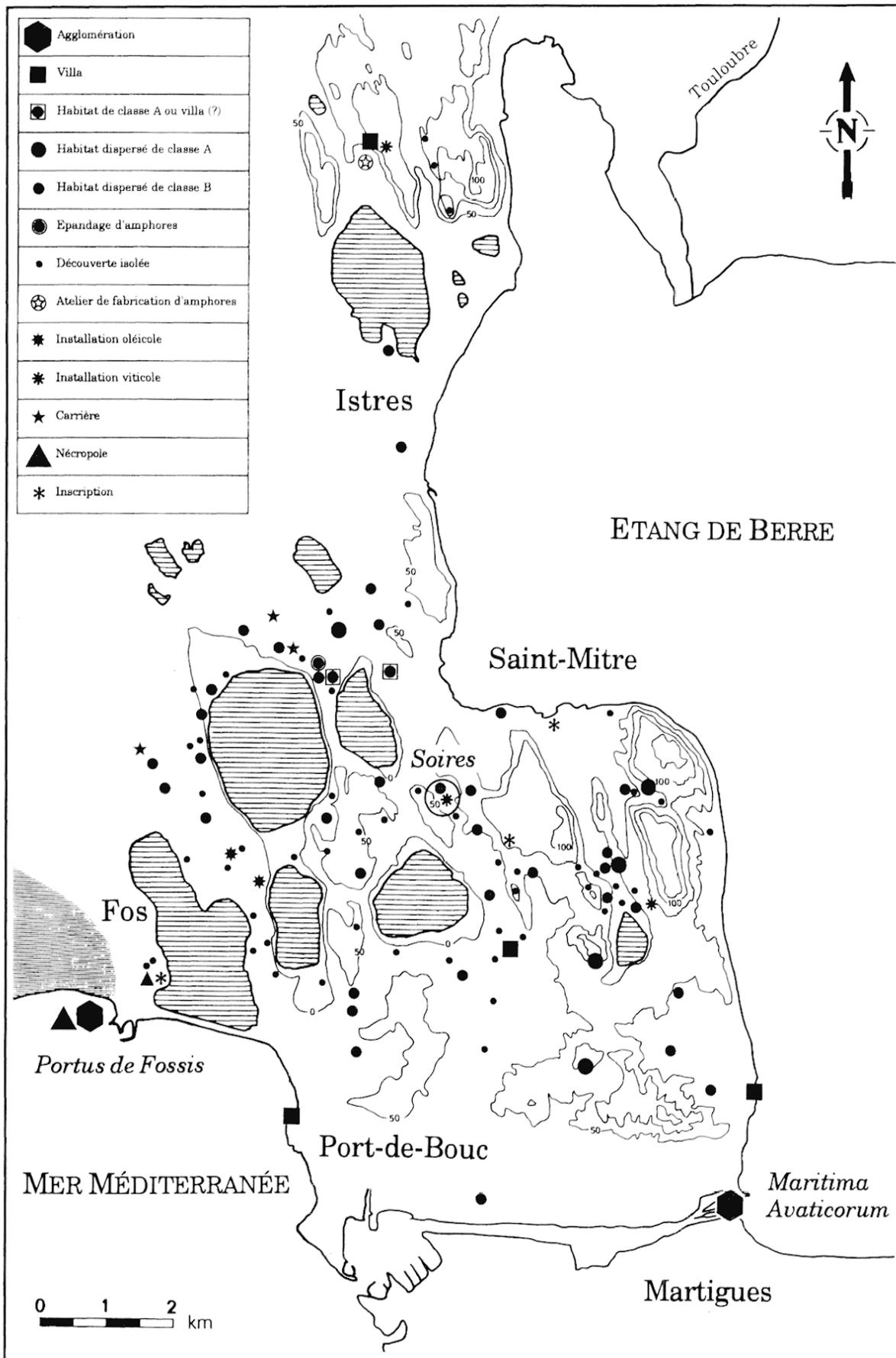


Fig. 1. La rive occidentale de l'Étang de Berre au Haut-Empire.

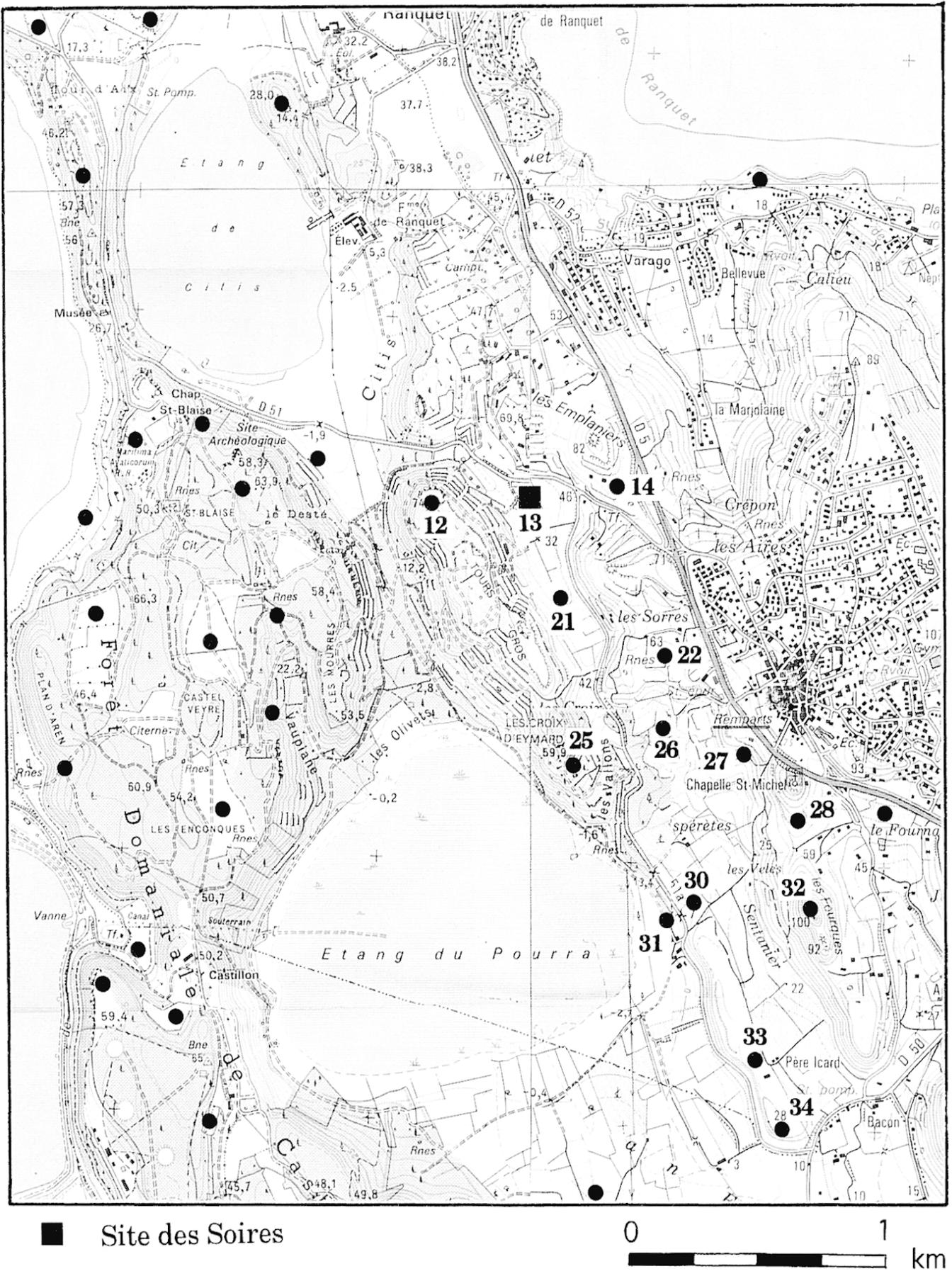


Fig. 2. Localisation des sites archéologiques.

Thématique Programmée : « Grands Projets d'Archéologie Métropolitaine ». Son renouvellement pour l'année 1991 a été obtenu au vu de l'intérêt des résultats acquis.

Au total, c'est une superficie de 900 m² qui a été décapée au cours de quatre mois de fouilles (juin-août 1990, juillet 1991)². Après un premier décapage de surface effectué au moyen d'une pelle mécanique, plusieurs sondages ont été réalisés afin d'explorer la stratigraphie. Dans un deuxième temps, j'ai procédé au dégagement de l'ensemble du plan, qui s'est révélé incomplet, une partie de l'établissement étant enfouie au nord sous la route, l'autre, recoupée par la tranchée de la conduite d'eau, se retrouvant isolée du reste de la fouille à l'ouest. Le mois de juillet 1991 a été consacré à la fouille d'un secteur de 60 m² dans les espaces E5/6 et au dégagement de la zone occidentale.

Le but de cette fouille était de vérifier le modèle d'occupation du sol élaboré sur la base des prospections systématiques conduites depuis 1988 sur la rive occidentale de l'Étang de Berre³. Le site des Soires est en effet représentatif de l'habitat dispersé qui apparaît dans ce secteur à l'époque augustéenne et se développe dans le courant du Haut-Empire. Le problème posé est celui du rapport entre ce type d'habitat de tradition indigène et les *villae* qui sont le symbole de la romanisation des campagnes. L'établissement des Soires était-il ou non inclus dans le domaine de la proche *villa* de Péricard (SM-34), située à l'extrémité méridionale du vallon? La rareté des *villae* est-elle liée à l'existence d'un habitat dispersé préromain, et donc à celle de terres non appropriables au moment de la conquête? La solution à ces interrogations passait par l'exploration et la datation de l'un de ces établissements, dont le type est encore mal connu en Provence.

(2) Plus d'une vingtaine de fouilleurs bénévoles ont participé au chantier. Que tous trouvent ici l'expression de ma reconnaissance, ainsi que F. Pérez et sa famille, propriétaires du terrain, M. Raja, qui a mis son tracto-pelle à ma disposition, et la municipalité de Saint-Mitre-les-Remparts, qui a assuré gracieusement notre hébergement. Fr. Trément, *Fouilles de l'établissement gallo-romain des Soires (Saint-Mitre-les-Remparts, Bouches-du-Rhône)*, rapport de fouille dactylographié, Université de Provence, Direction des Antiquités, Aix-en-Provence, novembre 1990, 126 p. *Id.*, *Fouille programmée de l'établissement gallo-romain des Soires (Saint-Mitre-les-Remparts, Bouches-du-Rhône). Rapport de synthèse, 2e année*, rapport de fouille dactylographié, Université de Provence, Direction des Antiquités, Aix-en-Provence, novembre 1991, 96 p. *Id.*, « Fouille programmée des Soires (Saint-Mitre-les-Remparts) », *Bilan scientifique SRA-PACA*, 21, 1991, p. 129-131. *Id.*, « Les Soires. Saint-Mitre-les-Remparts (Bouches-du-Rhône) », *Formes de l'habitat rural en Gaule Narbonnaise* 3, 1996.

(3) Fr. Trément, *Histoire de l'occupation du sol et évolution des paysages dans le Secteur des Étangs de Saint-Blaise (Bouches-du-Rhône). Essai d'archéologie du paysage*, Thèse de Doctorat Nouveau Régime, dactylographiée, sous la direction de Ph. Leveau, Université de Provence, 1994, 3 vol., 1036 p., 234 fig., 15 pl., annexes, 167 fiches. *Id.*, *Archéologie d'un paysage. Les Étangs de Saint-Blaise*, à paraître dans les *Documents d'Archéologie Française*.

I. LOCALISATION, ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE

1.1. LOCALISATION DU SITE

L'établissement des Soires est implanté à l'extrémité septentrionale d'une dépression allongée orientée selon un axe NNO-SSE (fig. 3). Cette bande de terre fertile longue de près d'un kilomètre et large d'une centaine de mètres qui s'élargit à hauteur du site est encore cultivée de nos jours, malgré le mitage dû à la multiplication récente des résidences privées. Implanté à la cote 29 m NGF, au bas du versant méridional de la butte des Emplaniers qui culmine à 82 m NGF, le bâtiment était orienté plein sud (fig. 4). Cette situation le mettait à l'abri du mistral et lui assurait un ensoleillement permanent, du lever au coucher et en toutes saisons. La proximité d'une source n'a pu que favoriser le choix du site, qui est aussi en contact direct avec l'étang de Citis par la route qui mène à l'agglomération alors abandonnée de Saint-Blaise⁴.

1.2. CONTEXTE GÉOLOGIQUE

Le vallon des Soires est creusé dans les terrains du Bégudien, étage de la fin du Secondaire qui se développe très largement dans ce secteur (fig. 5)⁵. Ces terrains sont constitués de marnes et d'argilites grises, rouges ou bariolées, qui alternent avec des bancs et des lentilles de grès. Le Burdigalien — terrain de l'étage miocène qui repose en discordance sur le Bégudien — constitue le sommet des buttes de Tours Gros et des Emplaniers. Il se compose d'un conglomérat calcaire biodétritique et d'argiles. L'alternance de couches tendres et de couches dures mais friables est à l'origine d'un phénomène généralisé d'éboulements sur les versants. Les matériaux de construction utilisés sur le site proviennent presque exclusivement du niveau inférieur bégudien (grès et liants marneux), tandis que la molasse coquillière miocène, pourtant largement disponible et aisément façonnable, n'est présente que très ponctuellement dans les murs.

(4) Cette source serait à l'origine du toponyme *Les Sorres*, qui figure sur certaines cartes. *Inf. or. Ch.* Rostaing. Le nom porté sur le cadastre dit « napoléonien » est identique à l'actuel.

(5) *Carte géologique de la France au 1:50.000. Istres, la Crau.* XXX-44-45. Ministère de l'Industrie et de la Recherche, Service Géologique National, Orléans, p. 4-5 (Notice).

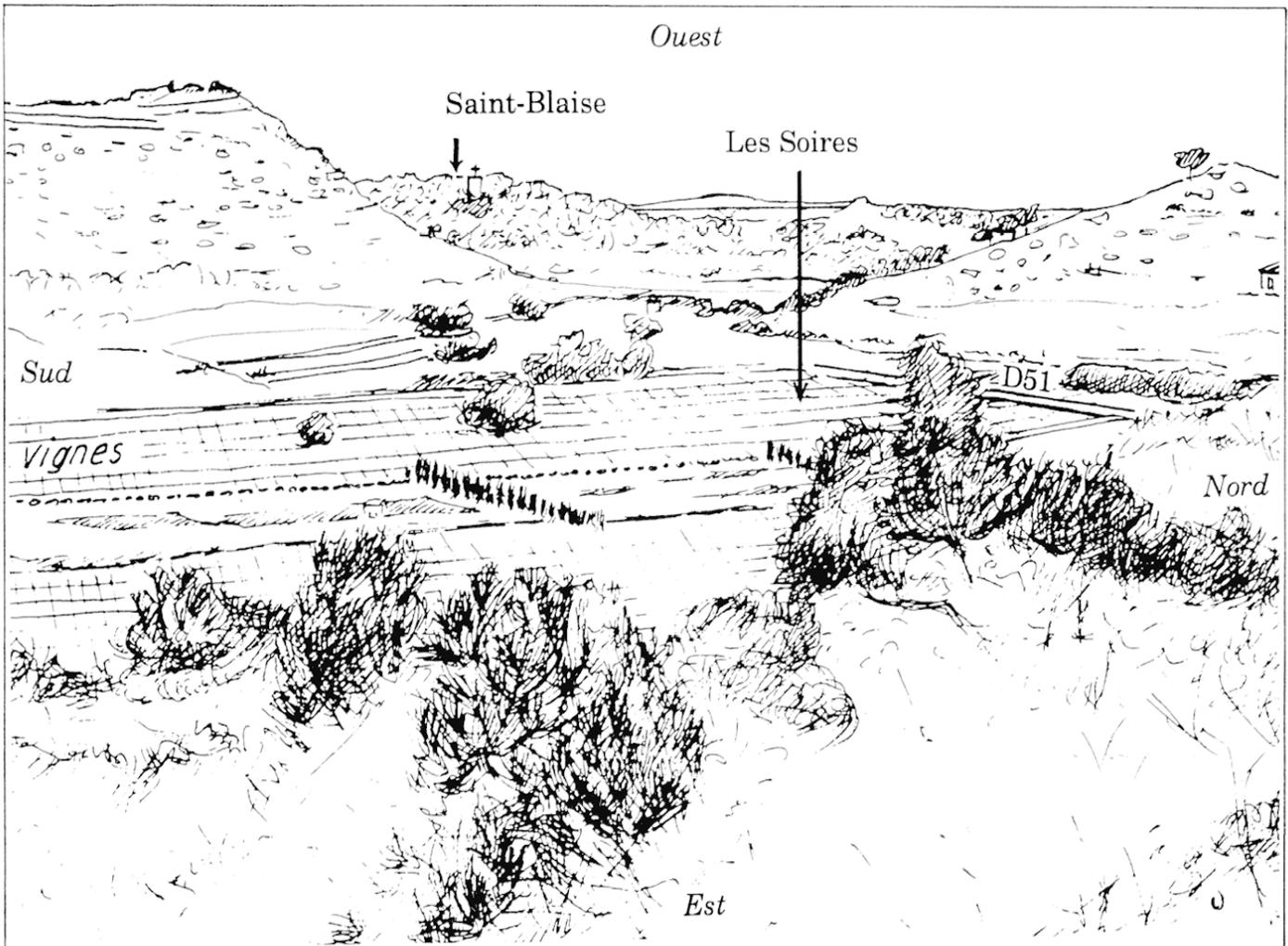


Fig. 3. Implantation du site dans le vallon.

Le croquis a été réalisé depuis une hauteur située à l'intersection de la D51 et de la D51a, en regardant vers l'ouest. Au fond (ouest) sont figurés la chapelle Saint-Blaise et l'étang de Citis, à gauche (sud) la butte des Tours Gros et à droite (nord) celle des Emplaniers. D'après : Paysages géologiques autour de l'Étang de Berre. CNDP-CRDP, Marseille, 1984, p. 6.

1.3. FORMATIONS PÉDOLOGIQUES ET POTENTIEL AGRICOLE

Le site des Soires est implanté au contact de trois géofaciès : — au nord, à l'est et à l'ouest, le vallon est bordé de plateaux molassiques tertiaires dont les sols calcimagnésiques de faible épaisseur et à charge caillouteuse élevée sont aujourd'hui plus propices à l'élevage des moutons et des chèvres qu'à l'agriculture ; — au sud, les affleurements marneux bégudiens produisent des sols de même type, fréquemment hydromorphes et de médiocre fertilité ; — le vallon des Soires, la bordure méridionale et orientale des étangs du Pourra et de Citis offrent les meilleures aptitudes pédologiques, avec des sols calcimagnésiques bruns carbonatés peu évolués, moyennement fertiles, qui se caractérisent par une profondeur assez élevée (0,60 à 0,80 m), une réserve hydrique (60 à 80 mm) et une charge caillouteuse (20 à 50 %) moyennes. Ces sols sont favorables à la viti-

culture, à l'arboriculture (cerisiers, amandiers, abricotiers) et à la céréaliculture. Irrigués, ils peuvent porter des prairies artificielles et des cultures maraîchères. Toutes ces cultures sont aujourd'hui pratiquées dans le vallon. Avant l'ouverture du chantier, la parcelle était plantée de vignes.

Les sols à gley profond d'origine palustre ont attiré les exploitations domaniales, tel la *villa* de Péricard (SM-34), dont les propriétaires avaient accès aux technologies de drainage indispensables à leur mise en œuvre. En revanche, les petites implantations comparables à celles des Soires se répartissent sur les bas plateaux et dans les vallons, naturellement drainés, mais peu favorables à la grande agriculture domaniale du fait de leur cloisonnement. Or c'est précisément dans ce secteur que s'est développé, dès le Premier Âge du Fer, un petit habitat dispersé remarquablement dense, en liaison avec l'émergence de l'agglomération de Saint-Blaise.

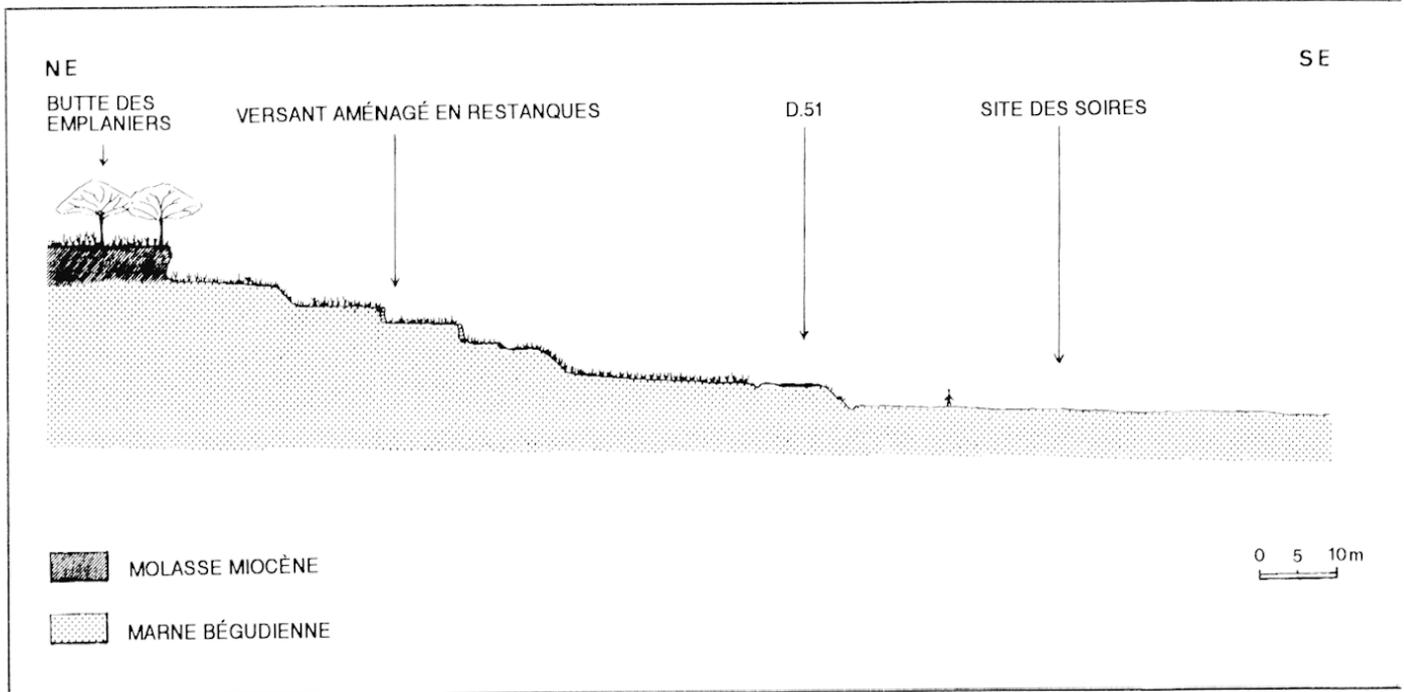


Fig. 4. Coupe topographique du versant méridional de la butte des Emplaniers.

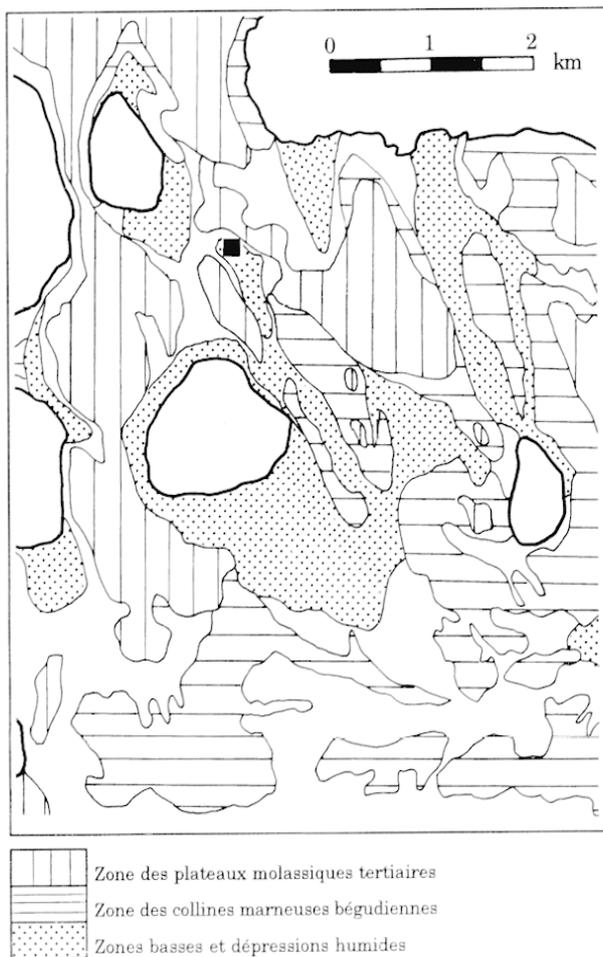


Fig. 5. Les unités de paysage du secteur des Étangs de Saint-Blaise.

1.4. CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE : L'OCCUPATION DU VALLON DES SOIRES

La campagne de prospection systématique réalisée en avril 1990 dans le vallon des Soires permet de se faire une idée assez précise de l'histoire de l'occupation du sol autour de l'établissement fouillé (fig. 2). Quinze sites et trouvailles isolées ont été recensés sur un espace de 67 ha. L'occupation du vallon commence au Chalcolithique, comme l'atteste la découverte d'un site au lieu-dit Péricard (SM-33). Le Premier Âge du Fer est bien représenté, ce qui n'a rien de surprenant à proximité de Saint-Blaise : cinq sites sont connus au total, auxquels il faut ajouter deux petites concentrations d'amphore étrusque. Il s'agit d'implantations de hauteur (SM-25/32), de bas de versant ou de fond de vallon (SM-22/27/30). Le Second Âge du Fer est bien documenté, avec l'*oppidum* des Fourques (SM-32) et le site des Vallons (SM-25), qui ont livré de la céramique campanienne et des fragments d'amphores marseillaises caractéristiques. Le Haut-Empire est représenté par la *villa* de Péricard (SM-34), à laquelle il faut ajouter quatre sites de bas de versant et de fond de vallon, dont l'établissement des Soires (SM-13/22/27/30). Ces sites apparus dès le changement d'ère se répartissent régulièrement au pied du plateau de Saint-Mitre, dominant une large bande de terre et disposant ainsi de terroirs complémentaires. La fin de l'Antiquité est représentée par quatre sites (SM-13/27/28/34) et huit points de découvertes isolées.

2. LES SONDAGES ET LA CHRONOSTRATIGRAPHIE DU SITE

Le but de la fouille était double : — d'une part, préciser les étapes de l'implantation et du développement de cet établissement ; — d'autre part, définir ses caractéristiques architecturales et fonctionnelles. L'aspect chronologique sera développé dans un premier temps, afin de présenter ensuite le plan du bâtiment dans une perspective dynamique (fig. 6-7).

2.1. LES SONDAGES

Après un premier décapage de surface réalisé sur environ 700 m², cinq sondages ont été implantés en divers points du site. Seul le sondage n°1 sera présenté de manière détaillée dans la mesure où il a permis de reconnaître l'organisation générale de la stratigraphie (fig. 8A-B).

2.1.1. Le sondage n° 1

Le sondage n° 1 a été implanté à la jonction des murs M1 et M3. Il s'agit d'un carré de 3 m de côté qui englobe tout l'espace E1 et une partie de l'espace E2. Le niveau initial correspond à la cote relative - 0,77 m. Le substrat a été atteint à - 2,50 m, soit une profondeur totale de 1,73 m.

2.1.1.1. La stratigraphie

- À la base, le substrat bégudien a été rencontré à la cote relative - 2,50 m. Il est constitué d'un cailloutis gréseux très compact bien distinct par sa texture du banc gréseux repéré plus au nord dans la pièce E3. Ce niveau est surmonté d'une couche jaune verdâtre (C7) dont l'épaisseur atteint 0,14 m à l'est du sondage et s'amincit progressivement vers l'ouest jusqu'à disparaître, selon un pendage assez prononcé. Cette couche stérile argilo-marneuse recèle d'abondants nodules polychromes issus du Bégudien, qui laissent penser à un niveau d'altération superficielle de la roche-mère antérieure à toute occupation humaine.

- Ce premier ensemble est surmonté d'un amas de blocs d'une épaisseur de

0,15 à 0,20 m (C6), interprété comme un niveau d'effondrement (fig. 9). La taille des blocs varie de quelques centimètres à plus de 0,55 m et s'accroît rapidement et régulièrement vers l'est, ce qui laisse penser à la proximité d'un mur, peut-être sous le mur M1 lui-même. A l'appui de l'hypothèse d'une couche de destruction, on peut invoquer la présence de quelques fragments de tuile retrouvés à plat sous les blocs. A la base de ces blocs (vers - 2,35 / - 2,40 m) et au contact de la couche précédente se trouve un niveau argileux de teinte brun clair à passées plus sableuses contenant des restes de végétaux, d'algues, des éclats de moules et des charbons. Ce sont là probablement les témoins d'une première occupation du site qui n'a pu être datée précisément, faute d'artefacts, mais qu'il faut vraisemblablement situer dans le courant du I^{er} siècle. La découverte d'un fragment de tasse en céramique sigillée sud-gauloise de type Drag.27 dans le amas de blocs sus-jacent situe l'effondrement dans le courant du I^{er} siècle ou au début du II^e.

- Un niveau de remblai d'épaisseur variable (C4-5) destiné à rattraper la déclivité du terrain fossilise la couche d'effondrement précédente. Deux strates ont pu y être observées : C5, de teinte brune, dont la base repose sur les blocs d'effondrement (entre - 2,20 et - 2,30 m), et C4, de teinte grise, dont la base est située à - 2,08 m. Ce niveau est bourré de céramiques et d'amphores du Haut-Empire : sigillée de la Gaule du Sud, céramique à paroi fine, claire A, Africaine de cuisine, claire B précoce, céramique commune tournée et non tournée, am-

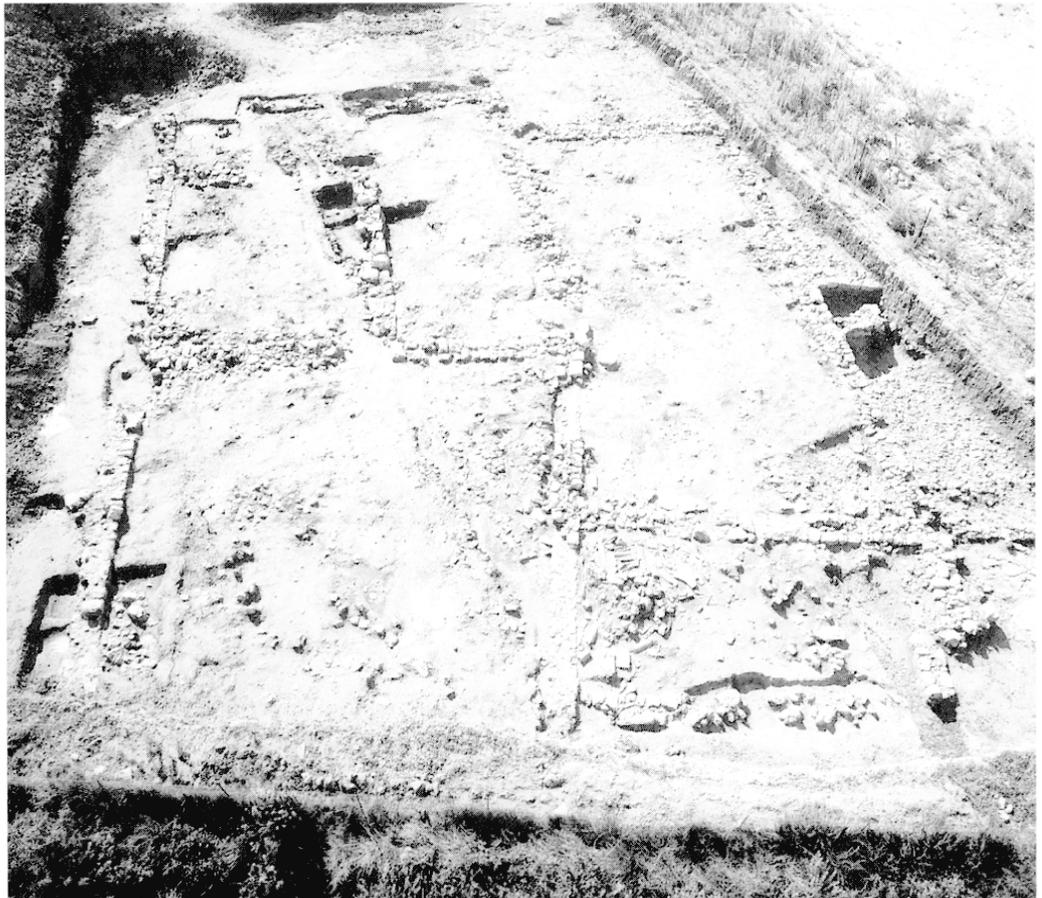


Fig. 6. Vue générale de la fouille (cl. CCJ).



Fig. 7. Plan de l'établissement.

phore gauloise, italique et hispanique. Il faut noter également la découverte d'un socle de statuette en terre blanche, ainsi que de nombreux clous de charpente et des fragments de verre. Ce mobilier se rencontre à l'état de tessons très fragmentés, rarement en connexion, et disposés dans tous les sens. Il est mêlé à des charbons de bois, des coquillages marins (des moules surtout, quelques huîtres) et de nombreux ossements animaux. Les blocs de pierre sont rares, de même que les fragments de tuile. En revanche, on trouve en abondance des éclats de mortier de chaux. Tous ces indices attestent une phase d'occupation antérieure à l'aménagement du mur M1 et la reconstruction relativement tardive du site.

- Un second « niveau d'effondrement » (C3) fossilise les couches précédentes. Remanié et utilisé comme espace de circulation, il se situe entre les cotes - 1,70 et - 1,85 m. Sa surface comme sa base présentent un fort pendage vers l'ouest. Ce niveau est caractérisé par une abondance de fragments de mortier de chaux dont l'origine pose problème. Il est certain qu'une partie d'entre eux provient d'une toiture, comme le

proouvent les négatifs de « génoises » matérialisés par des « bourrages » de mortier. Mais l'essentiel de ce mortier provient du mur M5, dont le parement méridional était revêtu d'un enduit de chaux. De fait, c'est l'arasement de ce mur qui a alimenté le niveau de destruction en question et permis la constitution d'un radier destiné à l'aménagement d'une cour dans l'espace E2.

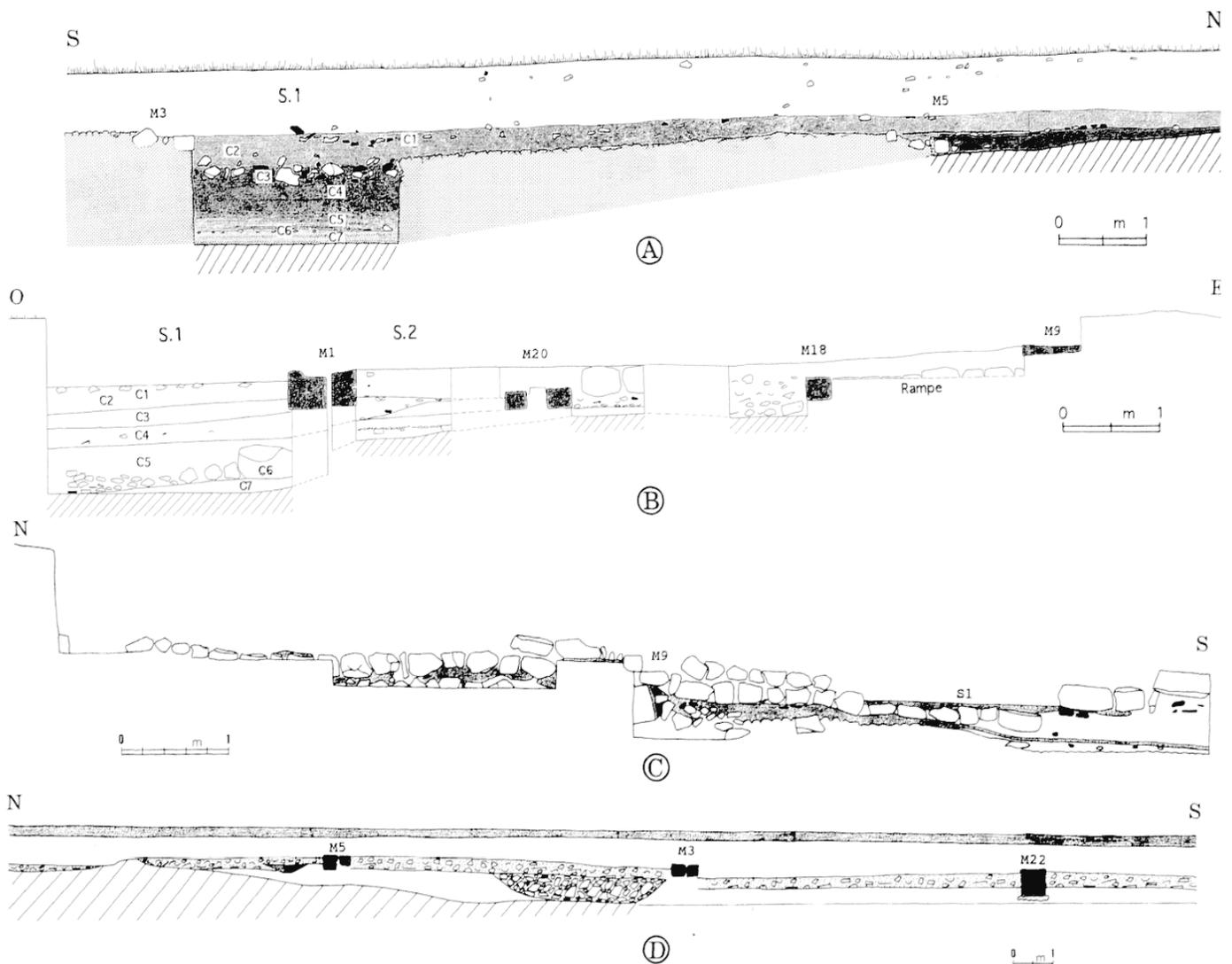
- Cet empiérement est recouvert par un niveau verdâtre argilo-limoneux non compacté (C2) d'une épaisseur de 0,10 à 0,15 m où sont noyés les vestiges d'un sol. Ce niveau, dont la base est située à la cote - 1,70 m, provient vraisemblablement de la dissolution de revêtements muraux en terre. Très organique, il contient des charbons de bois et quelques fragments de mortier de chaux. Sa mise en place a permis l'aménagement d'un nouveau sol d'occupation contemporain du troisième état du bâtiment. Il a livré un mobilier nettement plus tardif que les couches C4 et C5 : la céramique claire A est présente à l'état résiduel, la claire B fait une timide apparition, tandis que de nouvelles formes de céramiques communes se développent.

- Un troisième niveau d'effondrement de la toiture et des murs (C1), très arasé et remanié, fossilise la couche précédente. Sa base se trouve à la cote - 1,50 m. Aucune trace de mortier n'y est visible, si ce n'est celui qui provient des « génoises ». Ce niveau a livré de la céramique claire A et B, des céramiques communes, ainsi que de l'amphore gauloise. Il a également fourni quelques clous de charpente, quelques fragments de verre et de *dolium*, des ossements animaux et des coquillages marins. Quelques fragments d'amphores orientales et africaines reposaient sur le niveau d'abandon.

- Enfin, la sédimentation post-romaine de bas de versant a complètement colmaté le site sous une couverture colluviale de 0,60 à 0,70 m d'épaisseur. Le fait qu'un tesson glaçuré ait été trouvé à la base de ce manteau colluvial témoigne d'une reprise — ou tout au moins d'une accélération — de l'érosion à l'époque moderne, confortant ainsi les observations effectuées par les géomorphologues dans la région de Saint-Blaise⁶.

2.1.1.2. Architecture et stratigraphie

Examinons le rapport entre stratigraphie et élévations. Le mur M1, fondé aux environs de la cote - 1,80 m, repose sur un niveau de remblai argilo-marneux bourré de tessons de céramiques et d'amphores (C4-5). Il est donc contemporain ou postérieur à la mise en place de ce niveau dont le mobilier est daté des deux premiers siècles de notre ère. Aucune tranchée de fondation n'a été repérée à sa base. Les blocs étaient entièrement apparents, puisque la couche de destruction liée à l'effondrement du mur (C3) fossilise leur moitié inférieure. Le mur M2, en revanche, a été édifié sur une tranchée de fondation creusée dans le niveau de remblai C4. Sa construction est soit contemporaine, soit postérieure à celle du mur M1. Quant au mur M3, qui s'ap-



(6) M. Provansal, L. Bertucchi, M. Pelissier, « Les milieux palustres de Provence occidentale, indicateurs de la morphogenèse holocène », *Archéologie et environnement : De la Sainte-Victoire aux Alpilles*, sous la direction de Ph. Leveau et M. Provansal, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 1993, p. 249-266.

Fig. 8. Coupes stratigraphiques :
 - A : Coupe de la berme occidentale de la fouille
 - B : Coupe transversale est-ouest
 - C : Coupe transversale nord-sud
 - D : Profil stratigraphique de la tranchée de reconnaissance occidentale



Fig. 9. *Vue du sondage n° 1 (cl. F.T.).
Le niveau de blocs visible au fond du sondage
correspond à la couche C6.*

puie également contre M1, on peut affirmer qu'il appartient à une phase de construction ultérieure, liée à l'aménagement de la cour E2/3. Sa position stratigraphique l'indique clairement : il repose directement, sans fondation, sur le niveau verdâtre argilo-limoneux C2, qui a livré un mobilier caractéristique des II^e et III^e siècles. Sa mise en place a permis l'aménagement d'un nouveau sol d'occupation. Enfin, l'effondrement des murs M1, M2 et M3 se signale par un niveau de destruction qui ne saurait être antérieur au III^e siècle, les couches C1 et C2 ayant livré des formes de céramique claire B caractéristiques.

2.1.2. Apport des autres sondages

2.1.2.1. Le sondage n°2

Le sondage n° 2 a été implanté contre le parement oriental du mur M1, en regard du sondage précédent (fig. 8B). Il

s'agit d'un carré d'un mètre de côté dont la profondeur n'excède pas 0,70 m. La position stratigraphique du mur M1 indique clairement que ce dernier est postérieur à la plus ancienne couche d'effondrement, confirmant l'existence d'une phase d'occupation antérieure à sa mise en place. Les deux niveaux d'effondrement supérieurs sont liés à deux phases de fonctionnement du mur M1, qui ont probablement pour origine une restructuration de la partie centrale de l'édifice (E5). Par ailleurs, la différence de niveau importante du substratum entre les sondages n°s 1 et 2, de l'ordre de 0,65 m, permet d'expliquer la structure même de la fondation du mur M1, caractérisée par une très nette dissymétrie entre le parement occidental — constitué d'énormes blocs atteignant 0,65 m de long et 0,45 m de hauteur — et le parement est où prédominent des blocs plus petits (0,15-0,25 m). L'utilisation de blocs lourds et volumineux, constatée également dans d'autres murs, avait pour but de stabiliser les fondations en terrain pentu.

2.1.2.2. Le sondage n°3

Le sondage n° 3 a été ouvert de part et d'autre du mur M4. Le niveau initial était situé aux environs de la cote 0. Le sondage a été interrompu vers la cote - 1,30 m. Le mur M4, fondé aux environs de la cote - 1 m, repose directement sur un niveau argilo-marneux (C2) qui a livré quelques tessons datés des deux premiers siècles de notre ère. Aucune tranchée de fondation n'a été repérée et seule la première assise est conservée. Elle est composée de gros blocs employés bruts ou à peine dégrossis, qui faisaient office de fondation et étaient entièrement apparents puisqu'un revêtement de mortier descend jusqu'à la base du parement ouest. Le moment de l'effondrement du mur ne peut être daté précisément car le mobilier rencontré dans le niveau de destruction est trop rare. On peut le situer dans le courant du III^e siècle, les éléments les plus tardifs étant une petite monnaie de bronze et quelques rares tessons de céramique claire B.

2.1.2.3. Le sondage n°4

Un petit sondage de 0,80 m de côté et 0,40 m de profondeur a été implanté à l'intersection des murs M20 et M21 en vue de saisir leur chronologie relative. La base du mur M21 repose sur le niveau C3 à la cote relative - 1,62 m ; celle de M20 sur C5 à - 1,75 m. Cela signifie que le mur M21 et la terrasse qu'il soutient ont été édifiés sur le sol de la cour (C3) soit en même temps que M20, lors d'une phase de remaniement unique, soit dans un deuxième temps, en relation avec la rampe d'accès située à l'est de la cour.

2.1.2.4. Le sondage n°5

Enfin, un petit sondage de 0,60 m de côté et 1,30 m de profondeur ouvert au centre de la pièce E6 a permis d'explorer la stratigraphie du secteur nord de l'établissement. Il apporte des précisions sur trois ordres de faits. D'un point de vue chronologique, il ne semble pas qu'il y ait ici plus d'une seule phase d'occupation de la pièce E6, un sol et une couche d'effondrement uniques ayant été identifiés. D'un point de vue architectural, le sondage présente un double intérêt : il nous renseigne sur la nature des sols, en terre battue ; par ailleurs, la couche stérile qui s'intercale entre le niveau d'abandon et la couche d'effondrement pourrait bien résulter de l'érosion d'enduits muraux argileux. Enfin, d'un point de vue topographique, le sondage permet de préciser l'ampleur de la dénivellation entre le secteur « haut » des pièces septentrionales et le secteur « bas » de la cour E5 : de l'ordre de 0,30 à 0,40 m (fig. 8C).

2.2. SYNTHÈSE CHRONOSTRATIGRAPHIQUE DE L'ÉVOLUTION DU SITE

Les différentes unités stratigraphiques peuvent être regroupées en cinq ensembles chronologiques cohérents correspondant aux principales phases de l'évolution du site (fig. 10). Leur datation est essentiellement basée sur l'examen de la vaisselle fine du sondage n° 1 (fig. 11). Celle-ci représente entre 9,3 % et 15,9 % des fragments de céramique suivant les niveaux, entre 20 et 60 % des bords et 45 % des individus en moyenne. L'étude de la vaisselle commune a fait l'objet d'une publication spécifique consacrée aux aspects chronologiques, technologiques et culturels⁷.

2.2.1. La phase d'occupation initiale (phase 1)

La phase 1 regroupe les témoins d'une occupation antérieure à l'aménagement des murs dégagés par la fouille. Elle s'étend du I^{er} siècle avant J.-C. à la première moitié du II^e siècle de notre ère.

Le mobilier recueilli dans les niveaux inférieurs (C4/5) du sondage témoigne d'une phase d'occupation antérieure à l'aménagement des murs M1, M2 et M3. Il provient de niveaux remaniés, principalement de remblais, sur lesquels s'appuient les murs en question. Mais aucune structure en place contemporaine de cette première phase n'a été identifiée.

Les plus anciens témoins, rencontrés dans les niveaux inférieurs (C4/5) du sondage, consistent en un bord d'assiette en céramique campanienne A tardive de type Lamb.5/7, daté vrai-

semblablement de la première moitié du I^{er} siècle avant J.-C., un fragment d'urne non tournée de l'atelier « des Alpilles » et un petit bronze marseillais au taureau cornupète. Un tesson de céramique campanienne a également été découvert dans la tranchée du Service des Eaux, ainsi que trois fragments de campanienne B résiduels dans les espaces E4, E5 et E7.

Les témoins de l'époque augustéenne ne sont guère plus nombreux. Un bord de plat de céramique sigillée italique Goud.17 a été recueilli dans le niveau C5. Cette forme apparaît vers 10/15 avant J.-C.⁸. Le réduit E1 a également livré un bord très fin à lèvre plate et ressaut interne en céramique à paroi fine du type « coquille d'œuf » d'origine sud-hispanique (C8). En ce qui concerne les amphores, le mobilier recueilli pour cette période dans les niveaux C5, C4 et C8 est d'origine exclusivement italique.

Les témoins post-augustéens de la première moitié du I^{er} siècle sont plus courants. Les céramiques à paroi fine sont présentes tout au long du I^{er} siècle. La couche C5 a livré un fond de gobelet à dépressions tulipiforme. Plusieurs fragments décorés à la barbotine, guillochés ou à motif de pommes de pin ont été exhumés dans les niveaux C5, C4 et C8. Certaines formes de vaisselle sigillée de la Gaule du Sud apparaissent dans le courant de cette période : c'est le cas des coupes Drag.27, Ritt.5, 8 et 9, des bols coniques Drag.33 et des assiettes Drag.18/31 et Hermet 2/12c, recueillis dans les couches C5 et C4. En ce qui concerne les amphores, signalons simplement la présence de fragments d'amphores gauloises et hispaniques dont la fourchette chronologique dépasse largement la période considérée. Les amphores gauloises, qui présentent systématiquement une pâte calcaire fréquemment micacée, sont attestées dans tous les niveaux. Le type 4 a été identifié dans les couches C4, C2 et C1.

Les témoins de la seconde moitié du I^{er} siècle sont plus abondants encore. Les formes de sigillée sud-gauloise précédentes (Ritt.8 et 9, Hermet 2/12c, Drag.18/31, 27, 33) sont toujours produites, à l'exception du bol caréné Ritt.5. De nouveaux types apparaissent. Le niveau C5 a livré une paroi de vase hémisphérique Drag.37 à motif érotique, des assiettes Drag.35/36, dont une portait une estampille signée COSIVS. On sait que *Lucius Cosius* a exercé sous le règne des Flaviens⁹. Le niveau C4 a également livré de la céramique claire A précoce (coupe Hayes 8A).

Les témoins de la première moitié du II^e siècle sont extrêmement fréquents. La plupart des formes de sigillée sud-gauloise précédentes (Drag.18/31, 27, 33, 36, 37) sont encore diffusées. La céramique claire A est quant à elle beaucoup plus abondante que dans la période précédente, avec les assiettes Hayes 6B/C et les coupes Hayes 8A et 9, attestées dans la couche C4. Les céramiques africaines de cuisine font leur apparition, avec les couvercles Hayes 196 et 185 et les marmites Hayes 23A et 183. Les premières productions de céramique claire B apparaissent aussi dans le courant de cette période. Le niveau C5 en a fourni deux fragments informes, dont l'un à vernis noir.

(7) Fr. Trément, « Contribution à l'étude des céramiques communes du Haut-Empire en basse Provence occidentale. Le mobilier de l'établissement des Soires (Saint-Mitre-les-Remparts, Bouches-du-Rhône) », *Revue des Etudes Ligures*, 1997.

(8) Chr. Goudineau, *La céramique arétine lisse, fouilles de l'Ecole Française de Rome à Bolsena (Poggio Moscini) 1962-1967*, IV, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, suppl. 6, Paris, 1968, p. 376.

(9) F. Oswald, *Index des estampilles sur sigillée*, *Revue archéologique Sites*, hors-série n° 21, Avignon, 1984.

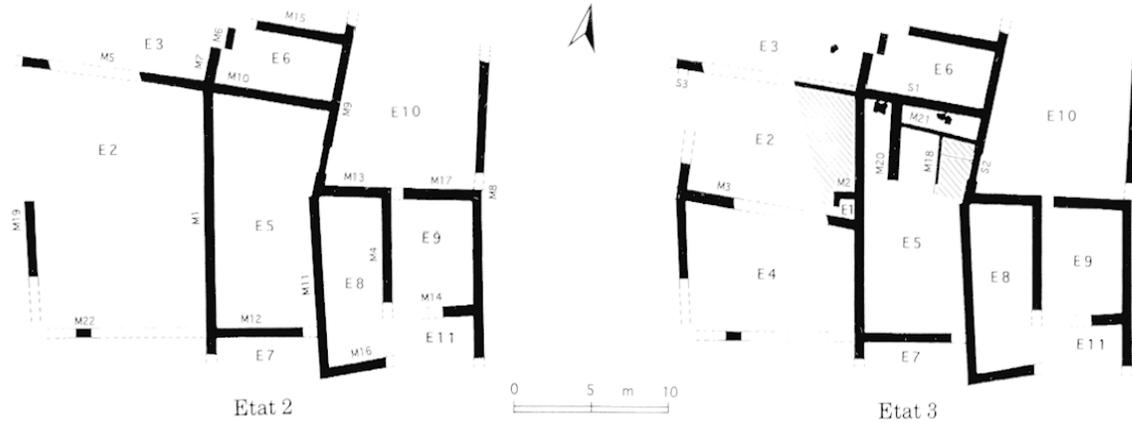


Fig. 10. Evolution du bâti au cours des phases 2 et 3.

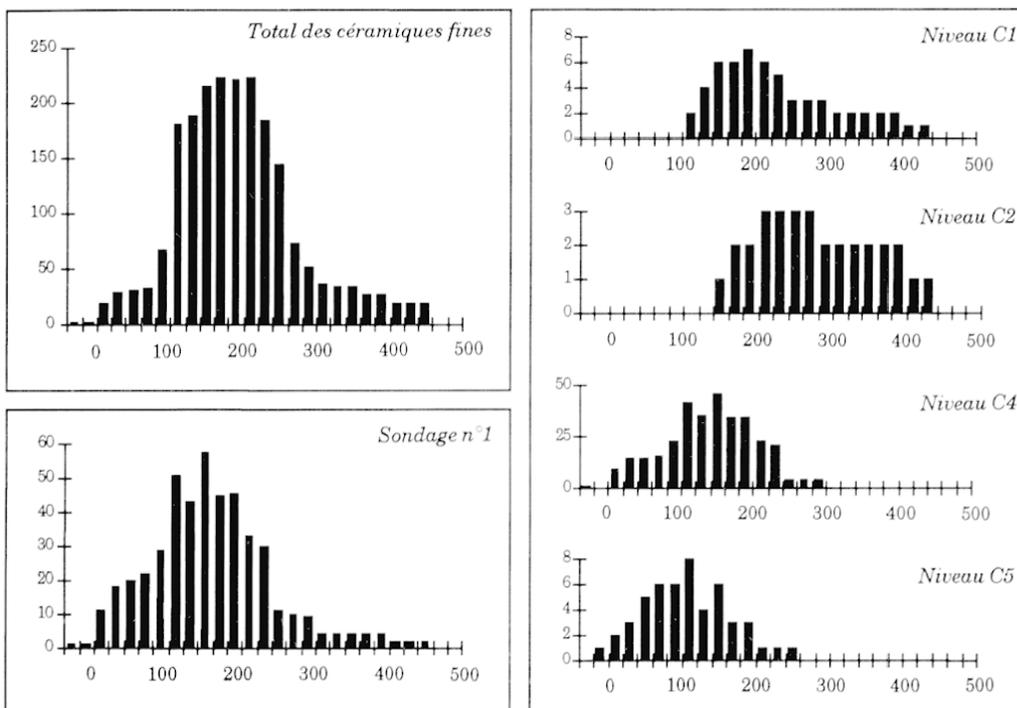


Fig. 11. Quantification des céramiques fines par tranches chronologiques de 20 ans.

Le niveau C4 s'est révélé plus riche, livrant entre autre un bord de pichet proche du type Desbat 64, qui apparaît vers 130.

Certaines de ces productions sont encore diffusées dans la seconde moitié du II^e siècle. Pour la claire A, on citera les assiettes Hayes 6B/C, les coupes Hayes 8 et 9; pour les Africaines de cuisine, la marmite Hayes 183 et le couvercle Hayes 196; enfin, le pichet Desbat 64 de claire B. De nouvelles formes font leur apparition parmi les claires A et les céramiques africaines de cuisine : les coupes Hayes 8B et 9B, les marmites Hayes 23B et 197 ainsi que le plat à feu Hayes 181.

2.2.2. La première phase d'aménagement des murs (phase 2)

Lors de la phase 2 (seconde moitié du II^e siècle), les murs dégagés par la fouille sont aménagés. Les espaces E2 et E3 sont alors bien distincts.

Plusieurs séries d'indices nous amènent à conclure que le mur M1 est aménagé dans le courant de la deuxième moitié du II^e siècle. Les formes susceptibles de fournir un *terminus post quem* postérieur à 150/160 sont absentes du niveau C5, rares dans la couche C8, plus fréquentes dans C4. Ce dernier niveau a fourni des bords de marmite Hayes 23B, de plat de cuisson Hayes 181, de couvercle Hayes 185 et 196. Certes, les marmites africaines Hayes 23B, 183 et 197 sont encore produites après 200, mais il paraît assez peu probable que les éléments en question datent du III^e siècle, vu l'absence totale de céramique claire C et luisante dans les niveaux C5, C4 et C8. Même la céramique claire B est somme toute assez rare et semble plutôt dater du II^e siècle (types Desbat 64, Lamb.2 et 2/37). De plus, aucune des formes de claire A ou d'Africaine de cuisine rencontrées dans les niveaux concernés n'apparaît au delà de 150/160. C'est peu après cette date que je propose de situer l'aménagement du mur M1.

2.2.3. La réorganisation du bâtiment (phase 3)

La phase 3 correspond à une réorganisation du bâtiment, qui n'affecte pas cependant sa physionomie générale. Parallèlement à l'aménagement de la cour E5, à la fin II^e siècle ou au début du III^e, on assiste au décroissement des espaces E2 et E3 (phase 3A), puis au cloisonnement des espaces E2 et E4 (phase 3B).

Le niveau de destruction C3, qui correspond en réalité à l'arasement volontaire du mur M5 dans le but de réunir les espaces E2 et E3, n'a livré aucun mobilier. En revanche, la couche de remblai jaune mise en place dans l'espace E3 lors de cette opération de nivellement a livré trois fragments de claire A, dont un bord d'assiette Hayes 9B. Or cette forme est produite dans la seconde moitié du II^e siècle, ce qui donne un précieux *terminus post quem* pour l'arasement du mur M5 et la réorganisation des espaces E2 et E3, que je situe à la fin du II^e siècle. C'est très probablement à la même époque qu'il faut placer les aménagements de la cour E5.

2.2.4. L'abandon du site (phase 4)

L'établissement est abandonné lors de la phase 4, qui couvre la seconde moitié du III^e siècle et la plus grande partie du IV^e. On ne peut exclure toutefois une fréquentation du site ou de ses abords, marginale par rapport à l'occupation précédente.

Le mobilier de la couche verte argilo-marneuse C2 nous renseigne sur la durée d'occupation du site. Cette couche a probablement été formée par la dissolution de l'argile des murs et de possibles revêtements muraux lors de l'abandon du site. Or son faciès céramologique est fondamentalement différent de celui des niveaux sous-jacents. L'amphore Gauloise 4 est encore présente; en revanche, la céramique sigillée de la Gaule du Sud fait défaut et la claire A est très rare. Les productions à vernis argileux sont représentées par deux bols Lamb.3 et 8, une petite urne Lamb.14/Desbat 68 et un gobelet Lamb.14/26. Le contexte est caractéristique du III^e siècle.

Le mobilier recueilli dans la couche d'effondrement (C1) est plus délicat à interpréter, dans la mesure où il a été remanié par l'érosion et les labours modernes. En témoigne la présence d'un minuscule tessou de sigillée sud-gauloise, évidemment résiduel. Outre quelques fragments de claire A (coupes Hayes 3 et 9) et d'Africaine de cuisine (couverts Hayes 196A et 182) du II^e siècle, l'essentiel du matériel se compose de céramiques à vernis argileux rhodaniennes. Dans le répertoire des claires B, qui occupent une place prépondérante, on signalera une petite urne guillochée à anse Desbat 66, un bol Lamb.2/Desbat 12 également guilloché, un petit bol hémisphérique Lamb.3, ainsi qu'une forme à bord évasé dont le type se retrouve dans un contexte de la deuxième moitié du II^e siècle et de la première moitié du III^e à Seyssel (Haute-Savoie)¹⁰. L'absence de céramiques claires C et D invite à ne pas proposer une date trop tar-

(10) A. Desbat, H. Savay-Guerraz, « Céramiques tardives à revêtement argileux des Alpes du Nord et de la vallée du Rhône (de Martigny à Vienne) », *Figlina* 7, 1986, p. 49.

dive pour l'abandon du site, que je situerai au plus tard vers le milieu du III^e siècle.

Si l'on considère maintenant l'ensemble du mobilier recueilli dans la fouille, force est de constater la même prédominance de la céramique claire B sur la luisante, ainsi que l'absence de claire C et D. La céramique claire B, remarquablement abondante, présente un répertoire très diversifié : petites urnes à anse Desbat 64/65/66/68/69 ou 51/61, urne Desbat 50, bols Lamb.2, 3 et 8, assiette Lamb.9, assiette à marli guilloché Desbat 1, coupelle Darton 44, jatte Lamb.34, cruche Desbat 85, couvercle Lamb.18. Une partie de ces types est produite à partir des années 130 et jusque dans le courant du premier quart du III^e siècle. Les formes les plus tardives sont diffusées durant tout le III^e siècle. La céramique luisante est représentée quant à elle par le bol caréné Lamb.1/3, l'assiette Lamb.4/36 et les gobelets Lamb.14/26 et 28. Le bol Lamb.1/3 est la seule forme véritablement tardive, postérieure au dernier quart du III^e siècle, tandis que les autres types, bien que produits encore au IV^e siècle, voire au V^e, peuvent être rattachés à l'occupation de la première moitié du III^e siècle.

2.2.5. La réoccupation tardive du site (phase 5)

À la fin du IV^e siècle et/ou dans la première moitié du V^e, le site fait l'objet d'une réoccupation ponctuelle au cours de laquelle un foyer est aménagé contre les ruines du mur M8.

Sur l'ultime couche de destruction (C1) ont été recueillis une lèvres d'amphore Almagro 51c, les fragments cannelés d'une amphore orientale du type *Late Roman* 3, ceux d'une amphore tripolitaine et une anse de cruche africaine. Ce mobilier daté de la fin du IV^e siècle ou de la première moitié du V^e peut être mis en relation avec l'aménagement d'une plaque de cuisson dans les éboulis du mur M8. Quelques éléments tardifs épars avaient déjà été repérés en surface (trois fragments de claire D) et lors du creusement de la tranchée du Service des Eaux (un fond plat de céramique estampée grise à décor de rouelles). C'est probablement à cet état qu'il faut attribuer les bords de bol Lamb.1/3 recueillis dans les espaces E4 et E5, la cour centrale étant devenue un dépotoir à cette époque. On verra là davantage le fait de « squatters » qu'une véritable réoccupation de l'établissement, qui était alors déjà en ruines. Il n'est pas rare de rencontrer dans la région des foyers implantés de la sorte dans les décombres d'anciennes exploitations rurales¹¹. C'est même certainement un phénomène généralisé dans le secteur des Étangs de Saint-Blaise, où de nombreux sites du Haut-Empire repérés en prospection ont livré des indices d'une fréquentation tardive datée des V^e et VI^e siècles.

(11) Voir par exemple, non loin du secteur qui nous intéresse ici, le cas des *villae* de Saint-Julien-les-Martigues et de Saint-Pierre 1 à Eyguères. L. Rivet, « Martigues, Saint-Julien-les-Martigues (Château d'Agut) (13) », *Formes de l'habitat rural en Gaule Narbonnaise*, 1, 1993. J.-P. Pelletier, M. Pogue, « Des prospections à la fouille : recherches à Eyguères (B.-d.-R.) », *RAN* 26, 1993, p. 225-230.

2.3. TOPOGRAPHIE ANTIQUE ET ÉVOLUTION DU VERSANT

Au-delà des données purement archéologiques afférentes à la chronologie et à l'organisation du site des Soires, la fouille permet de restituer l'évolution topographique du versant depuis l'implantation du bâtiment. Trois coupes longitudinales d'axe nord-sud et une coupe d'axe est-ouest peuvent être utilisées à cette fin.

La coupe de la tranchée de reconnaissance occidentale s'avère particulièrement intéressante (fig. 8D). Sur un axe nord-sud d'une trentaine de mètres de longueur, la pente actuelle du terrain est de l'ordre de 1 %. Si l'on se base sur le niveau de fondation des murs rencontrés dans la tranchée, la pente théorique moyenne entre les murs M5 et M3 atteint 2 %; entre les murs M3 et M22, elle s'élève à 4,6 %. En ce qui concerne le pendage du substrat rocheux, repéré sur une quinzaine de mètres, il a une valeur de 5 % environ.

Si l'on considère maintenant le pendage du terrain vers l'ouest, le second « niveau d'effondrement » repéré dans le sondage n° 1 (C3), remanié et utilisé comme espace de circulation, se situe entre les cotes - 1,70 et - 1,85 m (fig. 8B). Sa surface comme sa base présentent un fort pendage vers l'ouest : 0,12 m de déclivité sur 2,50 m de longueur d'est en ouest, soit une pente de 4,8 %. Cette dernière valeur est supérieure à celle du pendage actuel du terrain, calculée au même endroit et dans la même direction avant l'ouverture de la fouille, et comprise entre 3 et 3,5 %.

On mesure ainsi l'impact du colmatage sédimentaire post-romain (et vraisemblablement surtout moderne) sur la topographie du vallon et l'aspect général du paysage dans ce secteur. L'aménagement de l'établissement des Soires a dû contribuer à horizontaliser le profil du bas de versant, les vestiges bloquant le produit de l'érosion et jouant un « effet restanque ». Cela est particulièrement bien visible dans la coupe de la tranchée de reconnaissance occidentale où les niveaux de destruction sont quasiment horizontaux et étagés de part et d'autre des différents murs. L'aménagement d'une restanque au-dessus du petit ravin occidental à l'époque moderne n'a fait qu'accentuer ce phénomène.

3. L'ORGANISATION DU BÂTIMENT

3.1. ORGANISATION GÉNÉRALE DU BÂTIMENT

3.1.1. Les limites du site

La superficie totale dégagée avoisine les 900 m². La fouille principale a l'aspect d'un quadrilatère dont les côtés mesurent respectivement 26 m (nord), 22 m (est), 19 m (sud) et 26 m (ouest), auquel il faut ajouter les tranchées ouvertes à

l'ouest de la conduite d'eau. L'établissement a été reconnu sur une surface de 660 m² environ, soit un rectangle de 30 m de long dans le sens est-ouest et 22 m de large dans le sens nord-sud. Au nord, les murs M8 et M9 disparaissent dans la berme, mais des travaux récents ont montré qu'ils ne se prolongent pas sous la route. La découverte d'une base de pressoir à une trentaine de mètres au sud-ouest de la fouille pose la question d'éventuelles installations annexes. À l'ouest, enfin, l'habitation s'étendait jusqu'à un ravineau, surplombant ainsi la petite dépression voisine.

3.1.2. DISPOSITION TOPOGRAPHIQUE ET PLAN D'ENSEMBLE

L'établissement est implanté au pied de la butte des Emplanners : c'est un site de bas de versant. Il s'appuie en partie sur un affleurement du substrat bégudien, constitué à cet endroit d'un banc gréseux qui était à nu à l'époque romaine, tout au moins dans sa partie septentrionale (fig. 8A). La roche-mère plonge assez rapidement vers le sud, tout en changeant de faciès, passant à un cailloutis homogène et compact.

3.1.2.1. L'étagement de l'habitat

Cette disposition topographique est à l'origine d'un étagement du site sur deux niveaux (fig. 8C) :

- Le niveau supérieur, qui repose sur le banc rocheux, supporte les espaces E3, E6 et E10. Mais les murs ne s'appuient qu'exceptionnellement sur la roche en place.
- Le niveau inférieur est situé 0,35 m environ en contrebas. Il supporte tous les autres espaces. Leur aménagement a nécessité la mise en place d'un remblai destiné à limiter (sans pour autant compenser) la dénivellation.

3.1.2.2. L'orientation des murs

La disposition topographique du site est également à l'origine de l'orientation des murs d'axe méridien, au sein desquels deux ensembles peuvent être distingués :

- Les murs d'axe NNO-SSE, qui sont à peu près parallèles entre eux (M1 et M4; M8 et M19 dans leur moitié sud; M11, lui, est légèrement divergent). Les murs M12, M13 et M17 s'appuient contre eux perpendiculairement.
- Les murs d'axe nord-sud (M6, M7 et M9; M19 dans sa moitié nord), strictement parallèles entre eux, contre lesquels s'appuient perpendiculairement les murs M3, M5, M10 et M15.

Le changement d'axe des principaux murs (M1/7, M19, M9/11) explique la forme trapézoïdale des espaces E4, E5 et E10 et l'aspect général du plan. Pourtant, les habitants des Soires savaient parfaitement construire des murs rectilignes,

même sur des longueurs importantes : la rectitude du mur M1, visible sur 16 m de long, en est un bon exemple. Ils savaient également construire des murs à angle droit (l'espace E6 est rigoureusement rectangulaire). Si au premier abord le plan du bâtiment paraît irrégulier, son étude minutieuse révèle qu'il n'en est rien. C'est au contraire un plan relativement complexe, qui trahit un souci d'adaptation aux conditions topographiques et géologiques. L'inclinaison du terrain vers le sud-ouest semble avoir été particulièrement contraignante. Elle pourrait expliquer la « double orientation » des murs.

3.2. LES ESPACES D'HABITATION

Le décapage de surface a fait apparaître 11 espaces bien distincts, pièces ou cours. Les espaces dégagés sont de grande dimension : l'un d'entre eux atteint 14x7 m, soit une superficie d'environ 100 m². Les plus réduits excèdent toujours 25 m². Il s'agit probablement pour les plus vastes d'entre eux de bâtiments d'exploitation, mais dans l'ensemble, la fonction des pièces est difficile à préciser.

3.2.1. L'espace E1

De construction tardive, l'espace E1 est un petit réduit couvert de 1 m de côté, auquel on accède depuis la cour E2 par une ouverture large de 0,72 m. Sa fonction est difficile à déterminer : on peut penser qu'il abritait un escalier. Le sondage n° 1 a permis d'y recueillir un mobilier céramique et amphorique abondant, daté des trois premiers siècles de notre ère et lié à la réutilisation de cet espace comme dépotoir : céramique à paroi fine, sigillée sud-gauloise, claire A et B, Africaine de cuisine, céramique commune tournée et non tournée, amphore italique, amphore gauloise. Il faut signaler aussi la découverte de deux gros fragments d'un col de *dolium*, de fragments de verre, d'un peson en plomb, de clous de charpente, de coquillages marins, de nombreux ossements animaux et de bois de cerf.

3.2.2. L'espace E2

L'histoire de l'espace E2 est liée à celle de l'espace E3. A l'origine, tous deux sont séparés par le mur M5, qui ne forme en réalité avec M10 qu'un seul et unique mur (fig. 10). La superficie de l'espace E2 n'est pas assurée dans la mesure où celui-ci est recoupé par la berme ouest. On peut tout simplement affirmer qu'il mesure 5,80 m du nord au sud sur plus de 4 m (et au maximum 11 m) d'est en ouest. Si l'on considère le mur M19 comme sa limite occidentale, on obtient une superficie maximum de 66 m². Mais il est possible que la tranchée du Service des Eaux ait éradiqué un mur d'axe nord-sud qui aurait divisé cet espace en deux. Les témoins des travaux ont effectivement observé les vestiges d'un mur en petit appareil (lié au mortier ?) dans la coupe. La rareté des fragments de tuile dans la couche d'effondrement semble indiquer que la partie orientale de cet espace était découverte — hypothèse corroborée par le fait que le parement sud du mur M5 était recouvert d'un enduit de mortier de chaux destiné à le protéger des intempéries. On peut dater ce premier état de la seconde moitié du II^e siècle (phase 2). A la fin du II^e siècle ou au début du III^e

(phase 3), le mur M5 est volontairement arasé. L'espace E2, mis en communication avec E3, est alors soigneusement empierré.

3.2.3. L'espace E3

Les limites nord et ouest de l'espace E3 disparaissent sous la berme. On doit se contenter d'affirmer que cet espace mesure plus de 5x6 m de côté. A l'origine — c'est-à-dire avant que le mur M5 ne soit arasé — la roche en place constituée d'un banc de grès bégudien assez friable affleure en tout point de cet espace. On ignore la nature de l'espace E3 à ce moment-là : s'agit-il d'une pièce fermée et couverte, d'un espace découvert ? Est-il même à l'intérieur du bâtiment ? Lorsque le mur M5 est abattu (phase 3), les espaces E2 et E3 sont réunis pour former une cour dont les dimensions excèdent 10,80x6 m (fig. 10). Un sol est élaboré sur les vestiges du mur M5, dont ne subsiste plus que la première assise du parement sud. La roche en place est aménagée grâce à un apport de terre marneuse destiné à compenser ses aspérités (couche « jaune »). Au préalable, une base maçonnée de poteau est implantée directement sur la partie la plus élevée du rocher affleurant. Elle supportait une toiture légère s'apparentant probablement à un auvent.

3.2.4. L'espace E4

On peut supposer que l'espace E4 mesure 6,40x11 m, soit une superficie de 70 m². Il s'agit probablement d'un espace couvert, dont on ignore quelle était la fonction. Deux niveaux de destruction y ont été observés, comme dans les espaces précédents. Dans le premier état (phase 2), le mur M3 n'existant pas, E2 et E4 communiquaient, ne formant qu'un seul et vaste espace de plus de 12 m de long. Dans un deuxième temps (phase 3), l'aménagement du mur M3 a isolé l'espace E4 de la cour E2.

3.2.5. L'espace E5

E5 est le plus vaste des espaces reconnus sur le site avec E10 : sa superficie approche en effet les 100 m². Ses dimensions importantes et l'absence de tuiles laissent supposer qu'il s'agissait d'une sorte de cour intérieure surcreusée qui communiquait au nord avec E6 et à l'est avec E10 et probablement E8. La campagne de fouille de 1991 a montré que cette « cour » a été entourée à un moment donné sur deux ou trois côtés d'aménagements architecturaux dont la nature exacte est difficile à préciser (fig. 12) : couloirs latéraux ? auvents ? portiques ? Deux murs de soutènement ont été mis au jour (M20 et M21), ainsi qu'un empierrément disposé selon un plan incliné vers le sud, appuyé contre le mur M9 et soutenu par le mur M18. Il est possible de voir dans ces vestiges un aménagement postérieur à la mise en place de la cour et surcreusé dans celle-ci. Le « parallélisme » (tout relatif) des murs M20 et M1 et celui des murs M21 et M10 laissent penser que l'on a affaire à deux terrasses, dont l'une au moins était couverte. Les deux doubles dalles appuyées contre le mur M10 doivent en effet être interprétées comme des bases de doubles poteaux destinés à soutenir un auvent. Quant à la « rampe », elle permettait de descendre dans la « cour » depuis les espaces E6 et E10.

3.2.6. L'espace E6

L'espace E6 est une pièce couverte, au sol en terre battue, affectant une forme parfaitement rectangulaire de 7,60x



Fig. 12. *Vue des aménagements intérieurs de la cour E5 (cl. F.T.). Au premier plan sont visibles la base de poteau double occidentale et la terrasse nord de la cour E5; à gauche, l'espace E6 et son seuil S1; à droite, l'espace E5 et sa rampe d'accès, avec en arrière-plan le seuil S2 donnant accès à l'espace E10.*

3,60 m, soit une superficie de 27 m². Il est ouvert sur la terrasse nord de la cour E5 par un seuil (S1). On ignore la nature du lien entre les murs M15 et M6 : y avait-il là un seuil donnant accès à l'espace E3 ? On notera que le mur M15 était recouvert d'un enduit de mortier de chaux sur son parement sud, et que le mur M9 est quant à lui entièrement lié au mortier. Le sondage n° 5 n'a guère permis de préciser la fonction de cette pièce, où l'on doit simplement signaler la découverte d'un sesterce d'Hadrien. La disposition des tuiles dans la couche de destruction permet d'envisager deux hypothèses de restitution de la toiture : soit une toiture à pan simple s'abaissant d'ouest en est; soit une toiture à double pente disposée de part et d'autre d'un faite d'axe nord-sud.

3.2.7. L'espace E7

L'espace E7 est situé au sud de la cour E5, dont il est séparé par le mur M12, long de 6,60 m. Sa fouille a livré un mobilier abondant, mais on ignore sa fonction exacte, s'il était couvert et s'il possédait une limite méridionale.

3.2.8. L'espace E8

L'espace E8 est situé à l'est de la cour E5 avec laquelle il communique probablement par un seuil situé entre les murs M9 et M11. Sa superficie est d'environ 40 m². L'absence de tuiles dans la couche d'effondrement du sondage n° 3 pourrait indiquer un espace découvert, bien que l'état d'arasement du site ne permette pas de trouver là un argument décisif. La présence d'un revêtement de mortier de chaux sur le parement ouest du mur M4 irait dans le même sens, mais outre le fait que l'on trouve un enduit similaire dans la pièce E6 — pourtant couverte (sur la face interne du mur M15) — on comprend mal pourquoi les autres murs (M13, M16 et M11) n'auraient pas fait l'objet d'un tel traitement.

3.2.9. L'espace E9

Les négatifs de « génoises » exhumés dans la couche de destruction de l'espace E8 pourraient provenir de l'effondrement de la toiture de la pièce voisine E9, dont les dimensions sont de 6,50x5,20 m, soit une superficie de 34 m². Celle-ci communique au nord avec l'espace E10 et probablement au sud avec E11. La couche d'effondrement contenait de nombreuses tuiles, dont beaucoup encore intactes. Le sondage n° 3 a également livré de précieux indices d'activité, avec entre autre une monnaie non identifiable, un jeton en pâte de verre, une spatule en bronze, un outil métallique et un *dolium* en place. Il pourrait s'agir là d'un atelier.

3.2.10. L'espace E10

Vaste trapèze de plus de 95 m², l'espace E10 a livré un abondant mobilier composé de céramiques fines et communes, d'amphores et d'une monnaie. On ignore s'il était couvert. On notera simplement que les murs M8 et M9 qui constituent ses limites est et ouest sont bâtis en dur.

3.2.11. L'espace E11

Comme celle de E7, l'existence de l'espace E11 est purement hypothétique, dans la mesure où seules ses limites nord et est sont connues (M8/14). On ignore s'il faut prolonger le mur M4 vers le sud et le mur M16 vers l'est, hypothèse qui délimiterait un espace de 5,20x2,60 m.

4. APPROCHE ARCHITECTURALE

Les techniques de construction mises en œuvre dans l'établissement des Soires se caractérisent par leur extrême rusticité et l'absence de tout raffinement. Elles utilisent

presque exclusivement la pierre et la terre disponibles localement en grande quantité, tandis que l'usage du mortier est parcimonieux.

4.1. LES MURS

4.1.1. Organisation et techniques de construction

La fouille a mis en évidence deux techniques de construction bien distinctes : sur un total de 22 murs, 18 sont construits selon la technique de tradition indigène « pierre et terre » à double parement de blocs irréguliers et grossièrement équarris à liant argileux ; deux murs seulement sont bâtis en petits blocs irréguliers noyés dans un épais mortier de chaux (M8 et M15) ; deux murs paraissent avoir employé conjointement les deux techniques (M9 et M4). On peut se demander pourquoi certains murs ont été bâtis au mortier alors que la grande majorité l'a été à la terre. Cette opposition des techniques de construction reflète-t-elle un décalage chronologique et donc l'existence de deux phases de construction bien différenciées, ou bien traduit-elle une dualité fonctionnelle ? Les murs liés au mortier étaient-ils réservés aux bâtiments d'exploitation ou aux espaces domestiques ? L'hypothèse chronologique doit être certainement nuancée par l'observation fine du mortier utilisé dans le blocage du mur M8, qui semble en tout point comparable à celui du mur M9 ainsi qu'au mortier de revêtement des murs M4, M5 et M15. En particulier, tous ces mortiers contiennent de petites palourdes, parfois minuscules, qui proviennent du sable de plage utilisé. Toutefois, l'argument n'est pas décisif dans la mesure où le même type de sable a pu être prélevé sur le bord des étangs à des époques différentes. Les murs liés au mortier ou couverts d'un revêtement de chaux pourraient très bien correspondre à des réfections. Il est remarquable qu'ils se situent tous dans le quart nord-est du bâtiment, le plus exposé aux effets du ruissellement. On sait que l'usage du mortier n'apparaît qu'assez tardivement dans les établissements ruraux du Var et du Vaucluse, dans le courant du I^{er} siècle et bien souvent dans sa seconde moitié¹². De plus, il est réservé aux constructions à caractère agricole (exemple des fermes de l'Ormeau à Taradeau, Var).

L'épaisseur des murs varie de 0,50 à 0,80 m, avec une moyenne proche de 0,70 m. Les blocs sont souvent em-

ployés bruts, rarement retouchés sur leur face parementée, mais leur agencement semble tout de même relativement soigné (fig. 13). Joints et interstices sont lâches, les lits de pose approximatifs. Le blocage est constitué de pierres, de marne et de fragments de tuile et de *dolium*. On trouve également des fragments de *tegula* servant de cales dans les parements. L'ensemble est aménagé soit sur la roche en place, soit le plus souvent sur un remblai bourré de débris de céramiques et d'amphores. On s'explique mal pourquoi les occupants n'ont pas cherché à atteindre la roche en place là où ils le pouvaient pour asseoir leurs murs. Aucune tranchée de fondation n'a été repérée, à l'exception de celle du mur M2. Par fortes pluies, la saturation des argiles et les phénomènes corrélatifs de solifluxion ont dû compromettre la stabilité du versant, à tel point, d'ailleurs, que l'un des murs, pourtant construit en dur (M8), a subi une poussée qui l'a fait partiellement basculer.

4.1.2. Quelques exemples de murs caractéristiques

4.1.2.1. Un exemple de mur bâti selon la technique « pierre et terre » (M22)

Alors que tous les autres murs n'ont livré qu'une unique ou double assise, le mur M22 est visible sur une hauteur de 0,70 m correspondant à cinq assises (fig. 13D-14). Sa largeur moyenne est de 0,58 m. Trois niveaux peuvent être distingués. A la base, la semelle de réglage d'assise (0,10 à 0,15 m) est constituée de petites pierres et de fragments de tuile. Elle englobe un gros fragment de panse d'amphore tarraconaise (type Dressel 2/4 ?). La base du mur, composée de blocs de 0,25 à 0,35 m de longueur, constitue une première assise régulière de 0,20 m de hauteur. Enfin, les assises supérieures, régulièrement litées, sont composées de blocs de 0,10 à 0,25 m soigneusement calés et liés à la terre. Aucune trace de mortier n'est visible. Une tuile plate sert à régler la quatrième assise.

4.1.2.2. Un exemple de mur à blocage de mortier (M8)

Long d'au moins 18 m, le mur M8 constitue la limite orientale du bâtiment. Une poussée transversale d'est en ouest l'a fait basculer, expliquant son tracé incurvé vers l'ouest et l'inclinaison très nette de son assise supérieure. Le mur est constitué d'un double parement de blocs hétérométriques (de 0,10 à 0,57 m) sommairement équarris sur leur face externe et liés au mortier. Sa largeur varie de 0,58 à 0,74 m. Le blocage consiste en un remplissage de blocs et de fragments de *tegulae* noyés dans un épais mortier de chaux. Le principe de fondation n'est malheureusement pas connu. La facture est relativement soignée. On signalera la présence de plusieurs blocs de molasse coquillière miocène dans le parement.

4.1.2.3. Un exemple de mur « pierre et terre » à revêtement de chaux (M4)

Le mur M4 est composé de gros blocs hétérométriques de grès et de molasse coquillière à peine retouchés disposés selon un

(12) J.-P. Brun, G. Congès, Ch. Gebara, M. Pasqualini, « L'habitat rural dans le Var à l'époque romaine : données archéologiques récentes », *Provence historique* 141, 1985, p. 242-243. J.-Cl. Meffre, *Vaison et ses campagnes sous le Haut-Empire romain. Essai d'archéologie de l'espace*, Thèse de Doctorat nouveau régime, sous la direction de J.-P. Morel, dactylographiée, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1992.

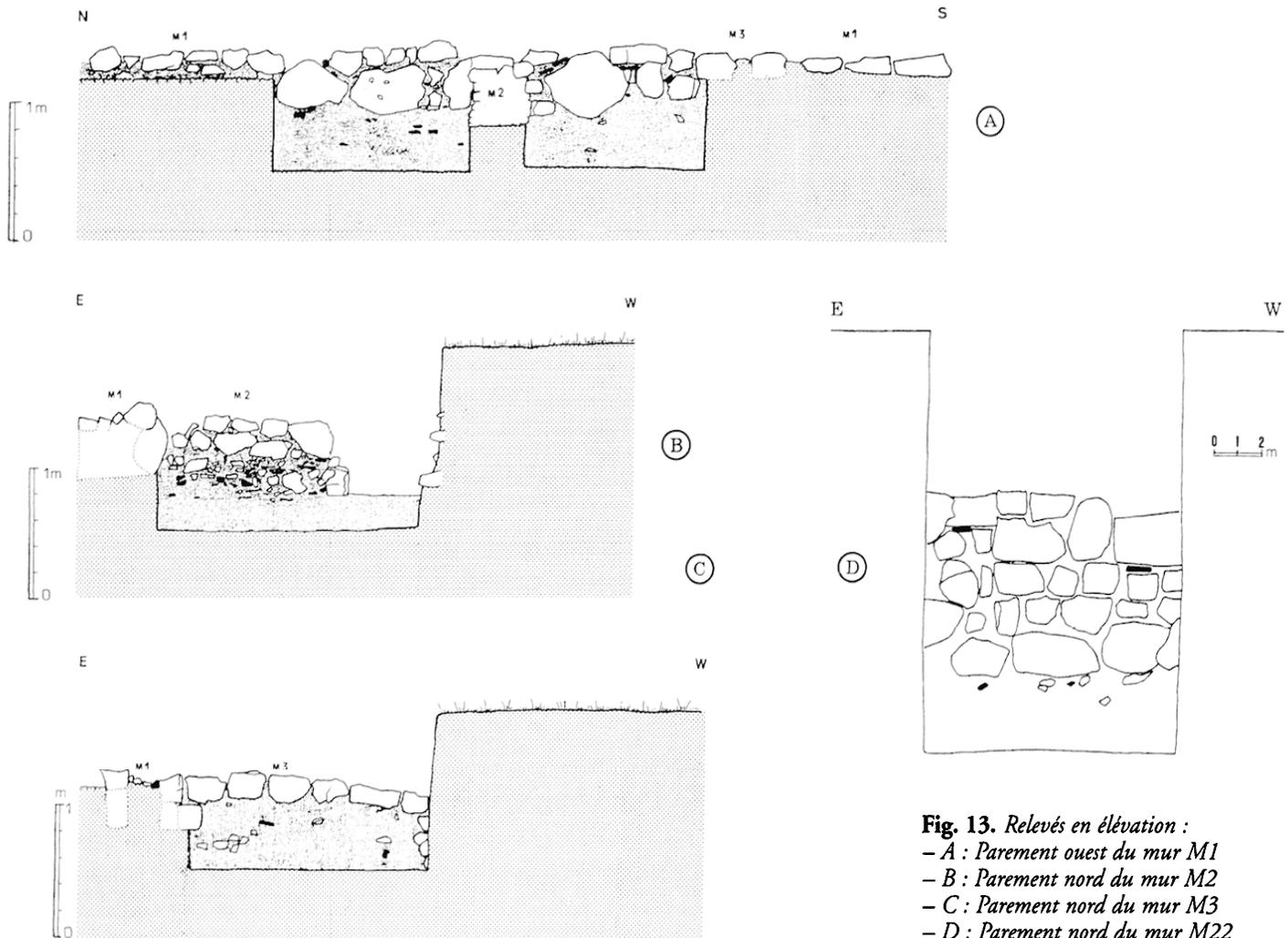


Fig. 13. Relevés en élévation :
 – A : Parement ouest du mur M1
 – B : Parement nord du mur M2
 – C : Parement nord du mur M3
 – D : Parement nord du mur M22

double parement très grossier aux joints lâches. Sa largeur oscille entre 0,55 et 0,70 m. Elle diminue progressivement à proximité de M13. Une seule assise est conservée. L'un des blocs, large de 0,55 m, est placé en boutisse. Le blocage consiste en un remplissage de terre, de pierres, de fragments de *tegulae* et d'*imbrices*. La terre fait place au mortier de chaux dans les deux derniers mètres en direction du nord. L'ouverture du sondage n° 3 a permis de constater la présence d'un revêtement de chaux très grossier sur le parement occidental. Cet enduit bien conservé descendant jusqu'à la base du lit inférieur, il faut en conclure que le mur ne possédait pas de fondations enterrées et que sa base, apparente, reposait sur le niveau de circulation. La découverte dans le remplissage du mur d'un gobelet en céramique commune engobée à fond plat daté du II^e siècle donne un précieux *terminus post quem*. L'usage de deux types de liant différents pourrait s'expliquer par une réfection.

4.1.2.4. Un exemple de mur à tranchée de fondation (M2)

Contrairement à tous les autres murs, M2 a été édifié sur une véritable tranchée de fondation (fig. 13B). Celle-ci est constituée d'un remplissage de pierres, de déchets de taille et de débris de tuile. Sur ces fondations viennent reposer deux assises de blocs sommairement retouchés disposés selon deux lits distincts mais très irréguliers. La longueur des moellons

varie de 0,10 à 0,35 m, leur hauteur de 0,07 à 0,19 m. Le blocage est composé d'un mélange de marne, de pierres et de fragments de *tegulae*. Le mur s'interrompt au sud par un bloc régulièrement équarri de 0,50x0,40x0,32 m au niveau de l'assise inférieure et par deux blocs retouchés sur l'assise supérieure, délimitant un accès de 0,72 m de largeur. Il semble avoir été construit à la hâte et sans soin, probablement à une date tardive (phase 3). En effet, le plan de pose offert par l'assise supérieure est incliné et irrégulier, les parements sont rudimentaires et le bloc d'angle n'a fait l'objet d'aucun traitement particulier.

4.1.2.5. Les murs de soutènement de terrasse (M20, M21 et M18)

Le mur M21, long de 4,80 m, est constitué d'un simple parement composé de gros blocs de 0,50 m en moyenne, disposés sur une seule assise et délimitant un espace plan apparenté à une terrasse probablement couverte (fig. 12). Il est à peu près parallèle au mur M10 et s'appuie à l'ouest contre le mur M20, qui joue vraisemblablement le même rôle. Les blocs, sommairement équarris sur leur face externe, se juxtaposent sans liant. Un autre mur (M18), composé de cinq blocs alignés sur une longueur de 2,40 m, s'appuie contre lui au sud, soutenant un empierrément incliné permettant d'accéder à la cour E5 surcreusée.



Fig. 14. Vue du parement nord du mur M22 (cl. F.T.).

4.2. TECHNIQUES DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT

4.2.1. Les ouvertures, les seuils et les accès

L'accès aux différents espaces et la circulation au sein du bâtiment se faisaient par un certain nombre d'ouvertures, dont six au moins ont été identifiées. Le seuil S1 assurait la communication entre les espaces E5 et E6. Situé à peu près au milieu du mur M10, long de 1,28 m et large de 0,50 m, il consiste en un coffrage de mortier de chaux à double parement de petits blocs et de fragments de *regulae*, à surface sommairement lissée (fig. 15). Il est délimité par deux piédroits constitués de blocs taillés à peu près à angle droit et conservés sur un seul niveau d'assise.

Le seuil S2 permettait aux espaces E5 et E10 de communiquer. Ouvert dans le mur M9 près de l'angle formé au sud avec M13, il est construit selon la même technique que le précédent. Comme lui, il est délimité par deux piédroits



Fig. 15. Vue du seuil S1 (cl. F.T.).

constitués chacun de deux blocs soigneusement taillés, conservés sur un seul niveau d'arase. Ses dimensions sont cependant plus importantes (1,80x0,55 m).

L'unique seuil monolithique (S3) reconnu sur le site permettrait de franchir le mur M19 et de donner accès à l'espace E2. Dégagé sur seulement 0,30 m de long, il s'agit d'un bloc de calcaire molassique massif d'au moins 0,55 m de large et 0,26 m de hauteur, creusé d'une gorge longitudinale de 0,035 m de largeur.

Même si aucune trace de seuil ou de piédroit n'a été conservée, il est certain que l'accès au réduit E1 se faisait par une ouverture de 0,72 m de large aménagée entre les murs M2 et M3.

L'existence d'une ouverture aménagée dans le mur M13/17 permettant la communication des espaces E9 et E10 peut être déduite d'une double observation : — d'une part, l'interruption du mur à cet endroit sur une longueur d'au moins 1 m ; — d'autre part, la présence d'un bloc assez sommairement taillé disposé en boutisse à l'extrémité de M13. Ce bloc de 0,55x0,32x0,20 m pourrait appartenir à l'un des piédroits du seuil, l'autre ayant été détruit lors de l'aménagement d'une tranchée à une époque indéterminée.

On peut également déduire l'existence d'une ouverture au nord du mur M11, du fait que c'est l'unique communication possible entre les espaces E8 et E5, mais également parce que l'agencement de ce mur laisse penser à la présence de piédroits : — au nord, les pierres d'angle sont assez soigneusement taillées ; — au sud, on observe une pierre brute de taille disposée en boutisse de 0,58 m de long. On peut donc restituer une ouverture de 1,60 m de large.

Les autres accès sont hypothétiques. On peut en envisager un dans l'axe du mur M14, au contact de M4, assu-

rant une communication entre les espaces E9 et E11, mais aucun indice archéologique ne vient étayer cette hypothèse, l'arasement du mur M14 à cet endroit étant avant tout la conséquence de la perturbation causée par l'aménagement d'une tranchée. Par ailleurs, il ne serait pas impossible que le petit mur M6 soit lié à un système de communication entre l'espace E3, la pièce E6 et d'éventuels espaces situés plus au nord.

4.2.2. Les bases de poteaux

Une base de poteau a été aménagée au sein de l'espace E3, directement sur la roche en place. Elle est constituée de blocs irréguliers disposés sans soin particulier dans un blocage de mortier mêlé de fragments d'amphores et de céramiques. L'ensemble mesure 0,45x0,65 m et 0,20 m de hauteur. On remarquera que cette base de poteau est située au niveau du « raccord » entre les murs M6 et M7. L'aménagement d'un auvent ou d'une toiture à poteau central est probablement lié à la réorganisation de l'espace E2/3. On ignore les dimensions de l'espace ainsi couvert et si d'autres bases de poteaux existaient plus à l'ouest.

De part et d'autre du seuil S1 ont été aménagés deux doubles blocs de pierre espacés de 4 m, appuyés contre le parement sud du mur M10 et vraisemblablement destinés à assurer une fonction de base de double poteau. C'est du moins ce que laisse penser leur disposition symétrique par rapport au seuil, et ce que pourrait confirmer la découverte des murs M20/21, interprétés comme les supports d'une terrasse couverte d'un auvent, voire d'une véritable galerie. L'aménagement le plus occidental juxtapose deux gros blocs de pierre très grossiers, quasiment bruts de taille, respectivement de 0,78x0,35 m et 0,72x0,53 m. Les deux blocs, dont la surface est irrégulière, sont liés par un blocage de pierres et de mortier. Le second aménagement est constitué de deux dalles de pierre parallélépipédiques équarries avec plus de soin, dont les dimensions sont respectivement de 0,68x0,49 m et 0,54x0,49 m. Les deux blocs sont séparés par une dénivellation d'environ 0,10 m. La surface de la dalle inférieure est polie. Une monnaie plombée a été retrouvée coincée entre les deux blocs.

4.2.3. Les enduits muraux

Plusieurs murs, pourtant liés à la terre, étaient revêtus d'un enduit de mortier appliqué grossièrement sur leur parement en une couche épaisse de 2 à 3 cm (M4, M5 et M15 par exemple). Ces enduits semblent avoir recouvert indistinctement leur face externe et interne, et n'étaient donc pas destinés uniquement à les protéger des effets du ruissellement

et des intempéries. L'abondance des petites palourdes calibrées incluses dans le mortier montre que le sable utilisé pour sa préparation provient d'une plage, comme c'est le cas du ciment des enduits muraux monochromes observés sur plusieurs sites ruraux contemporains dans le secteur étudié. Par ailleurs, un certain nombre d'observations laissent supposer l'existence d'enduits muraux intérieurs à base d'argile. Ainsi, le niveau marneux jaune-verdâtre (C2) observé dans le sondage n° 1 peut-il être interprété comme le produit de la dissolution du liant des murs ou plus vraisemblablement d'un revêtement argileux. Le fait que la toiture se soit effondrée sur — ou dans — la couche en question exclut toute possibilité d'un mur bâti en pisé sur base empierrée.

4.2.4. Les sols

Aucun sol de cailloutis en place, aucun dallage de pierre ou de mortier n'ont été mis au jour. Il semble que les sols aient été en terre battue, mais il est souvent difficile de les mettre en évidence, compte tenu de l'état d'arasement du site (fig. 16). On sait que les sols de la ferme F des Sausses (Séguret, Vaucluse) étaient constitués d'un cailloutis, et que ceux des deux fermes de l'Ormeau (Taradeau, Var) étaient en terre battue ou en galets¹³. En Languedoc, les sols sont généralement de terre battue sur ce type d'établissement¹⁴.



Fig. 16. Vue du sol en terre battue de l'espace E6 (cl. F.T.). Au premier plan, le mur M10; au fond, le mur M9 et la couche d'effondrement de la toiture.

(13) J.-Cl. Meffre, « L'habitat F des Sausses (Séguret, Vaucluse). Aspects de la petite exploitation paysanne sous le Haut-Empire autour de Vaison-la-Romaine », *Documents d'Archéologie Méridionale* 11, 1988, p. 97-133. J.-P. Brun, G. Congès, Ch. Gebara, M. Pasqualini, « L'habitat rural dans le Var... », p. 242-243.

(14) C'est le cas, par exemple, au Gouffre du Boucher (Nîmes), à la Combe de Fignols (Péret, Hérault) et à la Cordenade (Salles-la-Source, Aveyron). Chr. Pellecuer, dir., *Formes de l'habitat rural en Gaule Narbonnaise* 1, Juan-les-Pins, 1993.

4.2.5. La cour E2/3 et son empierrement

Lors de la phase 3, les espaces E2 et E3 sont réunis après l'arasement du mur M5. Le substrat, nu, est alors aménagé et égalisé par la mise en place d'une couche marneuse de préparation jaune (fig. 8A). Au sud, un empierrement d'une épaisseur de 0,20 à 0,30 m est obtenu par l'étalement des déblais du mur. Il est calé par des débris de tuile, de *dolium*, de céramique, d'amphore, de meule en basalte et de mortier. La cour ainsi aménagée devait être au moins partiellement couverte par un auvent au nord.

4.2.6. La rampe d'accès de la cour E5

L'aménagement mis au jour dans l'angle nord-est de l'espace E5 correspond à une rampe qui permettait d'accéder à la cour surcreusée depuis les espaces E10 et E6, situés à un niveau supérieur. Il s'agit d'un empierrement disposé selon un plan incliné à environ 10 %, constitué de petits blocs disposés en hérisson et présentant dans sa partie supérieure un replat composé de blocs plus importants (fig. 17). L'ensemble était soutenu sur une longueur de 2,40 m par un alignement de cinq blocs de forme allongée (M18).

4.2.7. La toiture

La toiture était constituée d'une couverture de *tegulae* et d'*imbrices* bordée de « génoises », dont le poids imposait l'aménagement d'une solide charpente — ce dont témoigne l'abondance de la clouterie qui servait à la fixation des tuiles sur les solives et à l'assemblage des poutres et des chevrons entre eux. Aucun timbre sur tuile ni aucune empreinte digitée n'ont été observés.



Fig. 17. Vue de la rampe d'accès à la cour E5 (cl. F.T.). En arrière-plan est visible le seuil S2 qui donne accès à l'espace E10.

4.3. AMÉNAGEMENTS DOMESTIQUES ET ARTISANAUX

4.3.1. Foyer

Une petite aire de cuisson de forme semi-circulaire a été aménagée tardivement (phase 5) contre le mur M8, alors déjà arasé, à l'extérieur du bâtiment. La plaque de cuisson consiste en un radier de 0,55x0,35 m, composé de fragments de tuile, de *dolium* et d'amphore rubéfiés. Elle était environnée de valves d'huîtres et de moules éparpillées sur le sol. On peut mettre cet aménagement en rapport avec les indices d'une réoccupation tardive observés en divers points du site (amphore africaine et orientale, claire D, céramique luisante et estampée grise).

4.3.2. Dépotoirs

L'absence de véritable dépotoir sur le site pose la question du mode d'évacuation des déchets domestiques, agricoles et artisanaux. On signalera toutefois une concentration de coquillages et de charbons de bois à l'est du mur M16 et près du foyer dont il vient d'être question. Il est probable, également, que l'espace E1 ait servi à un moment donné de dépotoir, comme le laisse penser l'abondance des ossements animaux recueillis en association avec des bois de cerf sciés. Mais il s'agit là de faits tardifs sans rapport avec l'occupation principale de l'établissement au Haut-Empire.

4.3.3. Élément de pressoir

Un bloc d'assise de jumelles de pressoir a été exhumé lors du creusement d'un fossé de drainage à 30 m au sud-ouest de la fouille. Il s'agit d'un bloc de molasse coquillière (0,95x0,50x0,32 m) taillé de manière très fruste (fig. 18).

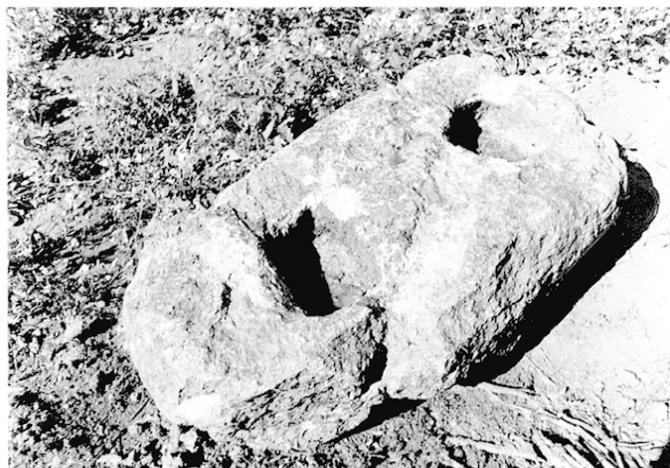


Fig. 18. Vue du bloc d'assise de jumelles exhumé au sud-ouest de la fouille (cl. F.T.).

Deux cavités espacées de 0,35 m de 0,17x0,11x0,09 m et 0,16x0,12x0,10 m aménagées sur sa face supérieure étaient destinées à encastrer les *arbores*. On peut se demander s'il s'agit là d'un élément de pressoir à huile ou à vin. Les dimensions réduites du bloc militent en faveur de la deuxième hypothèse.

5. PLACE ET SIGNIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT DES SOIRES DANS LE PAYSAGE RURAL DES ÉTANGS À L'ÉPOQUE ROMAINE

À l'issue de cette présentation des données de fouille, il convient de replacer l'établissement des Soires dans le modèle d'occupation du sol élaboré à partir des prospections systématiques réalisées sur l'ensemble de la rive occidentale de l'Étang de Berre, afin d'évaluer à la fois la représentativité du site et la validité du modèle. On envisagera le peuplement du double point de vue de sa dynamique et de son organisation spatiale, avant d'aborder le problème du territoire cultivé et enfin la délicate question du statut social des occupants.

5.1. INSERTION DU SITE DES SOIRES DANS LA DYNAMIQUE DU PEUPEMENT

Les plus anciens indices rencontrés sur le site remontent à la première moitié du I^{er} siècle avant J.-C., mais ils sont extrêmement rares. Les témoins de l'époque augustéenne ne sont guère plus abondants, et aucune structure bâtie n'a pu être mise en relation avec cette phase d'occupation précoce (phase 1). En conséquence, on peut difficilement envisager une continuité de l'habitat de La Tène III au Haut-Empire. A l'échelle du vallon dans lequel s'inscrit le site, on constate une nette discontinuité entre le réseau de peuplement des II^e et I^{er} siècles avant J.-C. — dominé par l'*oppidum* des Fourques (SM-32) — et celui qui se met en place, très rapidement, dans le courant de l'époque augustéenne et des toutes premières décennies du I^{er} siècle de notre ère. C'est à ce moment précis que la rive occidentale de l'Étang de Berre acquiert les caractéristiques qui seront les siennes jusqu'au début du II^e siècle.

La période suivante, qui va du second tiers du II^e siècle au milieu du III^e, voit le déclin régulier et rapide du nombre des occupations : plus des deux tiers des sites sont abandonnés. Paradoxalement, c'est durant la première moitié de cette période que se met en place l'état 2 du site des Soires, qui correspond au plan dégagé par la fouille. Après quelques remaniements affectant les deux cours intérieures (phase 3), l'établissement est abandonné, probable-

ment avant le milieu du III^e siècle. Du milieu du III^e siècle au milieu du V^e, le nombre des implantations tombe à son point le plus bas. Un tiers des établissements du Haut-Empire sont encore occupés : il s'agit des plus importants, et également des plus anciens. Dans le vallon des Soires, le nombre des implantations est passé de cinq au I^{er} siècle à quatre au II^e, deux au III^e et une au IV^e (fig. 19). Seule la *villa* de Péricard (SM-34) présente les signes d'une occupation continue durant cette période. Encore le mobilier postérieur au milieu du III^e siècle est-il nettement moins abondant que celui du Haut-Empire. Ce n'est donc probablement pas en terme de « crise » qu'il faut interpréter l'éclaircissement de l'habitat, qui s'avère progressif, mais plutôt en terme de restructuration des activités productives. Ce schéma d'évolution a été observé dans d'autres régions de Narbonnaise, où l'on y voit le plus souvent l'effet d'un mouvement de concentration foncière¹⁵.

La seconde moitié du V^e siècle est caractérisée par un gonflement rapide de l'occupation du sol, qui se poursuit et s'intensifie dans le courant du VI^e siècle. Il est difficile de faire la part, dans le registre des explications possibles, entre la proximité du port de Fos, celle de la cité d'Arles et la réoccupation tardive de l'agglomération de Saint-Blaise. Il convient toutefois de nuancer cette évolution. En effet, si l'occupation des sites les plus importants est indéniable, il semble que bien souvent les réoccupations tardives correspondent à des installations temporaires de « squatters » sans rapport avec les implantations d'origine. C'est probablement le cas, par exemple, sur la *villa* de Saint-Julien-les-Martigues, où L. Rivet évoque des « installations précaires » et s'interroge sur leur signification en terme de rupture ou de continuité¹⁶. C'est à ce type de réoccupation très ponctuelle qu'il faut attribuer l'état 5 de la fouille des Soires, daté de la fin du IV^e siècle et/ou de la première moitié du V^e, au cours duquel un foyer est aménagé dans les vestiges déjà ruinés de l'ancien établissement agricole. La maille de l'habitat dispersé reste d'ailleurs assez lâche dans le vallon : sur cinq établissements occupés au Haut-Empire, deux seulement se

(15) J.-Cl. Bessac, M. Christol, J.-L. Fiches, Y. Gasco, M. Janon, A. Michelozzi, Cl. Raynaud, A. Roth-Congès, D. Terrer, *Ugernum, I, Beaucaire et le Beaucairois à l'époque romaine*, ARALO, 15, Caveirac, 1987, p. 103. A. Parodi, Cl. Raynaud, J.-M. Roger, « La Vaunage du III^e siècle au milieu du XII^e siècle. Habitat et occupation du sol », *Archéologie du Midi Médiéval* 4, 1987, p. 8. M.E. Beller, dir., « L'occupation de la moyenne vallée du Calavon du Néolithique à la fin de l'Antiquité », *Notices d'Archéologie Vaclusienne* 1, 1990, p. 47. Fr. Favory, J.-L. Fiches, dir., *Les campagnes de la France méditerranéenne dans l'Antiquité et le haut Moyen Âge. Études microrégionales, Documents d'Archéologie Française* 42, 1994.

(16) L. Rivet, « Martigues, Saint-Julien-lès-Martigues... ».

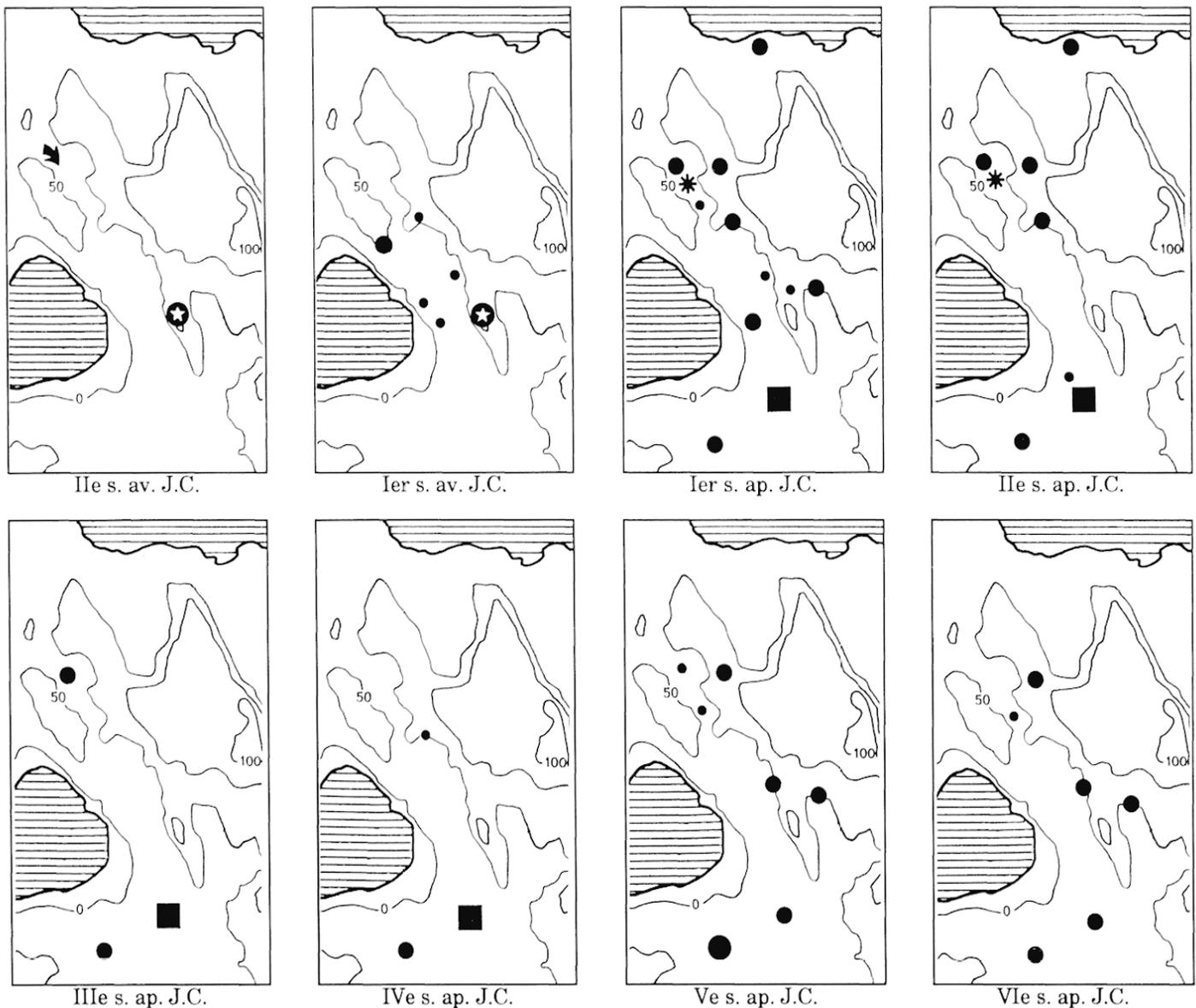


Fig. 19. Évolution par siècle de l'occupation du sol dans le vallon des Soires à l'époque romaine (l'emplacement du site des Soires est pointé par une flèche dans le premier cadre; voir la légende de la figure 1).

maintiennent aux V^e et VI^e siècles (fig. 19). Le vallon est néanmoins cultivé jusqu'à une époque tardive, comme l'attestent les épandages de tessons liés aux façons culturales.

5.2. INSERTION DU SITE DES SOIRES DANS LE RÉSEAU DE PEUPEMENT ANTIQUE

Après avoir été resitué dans la dynamique du peuplement, l'établissement des Soires doit être replacé dans la typologie de l'habitat rural élaborée pour le Haut-Empire. L'habitat dispersé gallo-romain a fait l'objet d'une analyse typologique utilisant une partie des descripteurs développés dans le cadre du programme européen *Archaeomedes* et portant sur un échantillon de 72 sites¹⁷. Les descripteurs retenus concer-

nent la superficie des gisements, les matériaux de construction mis en œuvre, les activités et enfin le mode de vie des occupants. Quatre classes de sites peuvent être distinguées :

- Les *villae*, au nombre de quatre, sont non seulement peu nombreuses mais occupent aussi une position périphérique. Trois d'entre elles se localisent en effet dans le quart méridional de la zone étudiée, caractérisé par des sols mar-

(17) Fr. Favory, J.-L. Fiches, J.-J. Girardot, « L'analyse des données appliquée à la typologie des sites gallo-romains dans le Beaucairois (Gard) : matériel de prospection et environnement paysager : essai méthodologique », *Gallia* 45, 1987-1988, p. 67-85. Une partie des résultats de cette analyse a déjà été publiée. Fr. Trément, « Le secteur des étangs de Saint-Blaise : Essai d'approche quantitative de l'histoire de l'occupation du sol », *Archéologie et environnement : De la Sainte-Victoire aux Alpes...*, p. 165-182.

neux lourds et gorgés d'eau, en bordure de l'étang du Pourra, de l'étang de Berre et de la mer.

- Les formes d'habitat « polynucléaires » doivent vraisemblablement être interprétées comme des hameaux établis. Implantées au contact de la zone précédente et des plateaux molassiques, en bordure d'étangs ou dans des vallons humides, elles résultent probablement de la nécessité, pour de petites communautés, d'associer leurs efforts pour exploiter un milieu difficile et *a priori* répulsif, grâce à la mise en œuvre de moyens habituellement rencontrés dans les exploitations domaniales, dans des secteurs trop exigus pour susciter l'intérêt des grands propriétaires terriens.

- Les « établissements agricoles de classe supérieure » correspondent à des exploitations en faire-valoir direct indépendantes des *villae*, dont il est parfois difficile de les distinguer d'un point de vue strictement archéologique. On en compte au moins cinq pour le Haut-Empire, dont quatre se situent dans la zone des plateaux de Saint-Blaise. Le matériel recueilli à leur surface trahit un certain souci de confort, dont témoignent l'usage de l'*opus caementicium*, d'enduits peints monochromes et même parfois la présence d'installations de chauffage.

- Les « établissements agricoles de rang inférieur », enfin, représentent la grande majorité des sites repérés en prospection pour cette période, soit 35 au total. Ce groupe est relativement hétérogène. Les implantations les plus modestes, sur le modèle de l'établissement des Soires, se caractérisent par une faible superficie (moins de 4 000 m²) et une durée de fonctionnement limitée au Haut-Empire, avec toutefois de fréquentes réoccupations à la fin de l'Antiquité. Ces établissements dénués de tout confort semblent correspondre à de petites fermes, aux activités plus ou moins diversifiées, allant du simple stockage à la transformation des produits agricoles. Malgré l'absence de scories, généralement présentes sur des établissements plus importants, quelques coulées de plomb témoignent aux Soires d'une petite activité de fonderie liée aux besoins immédiats des occupants. Plusieurs établissements se distinguent par une superficie supérieure (entre 6 000 et 10 000 m²), une occupation généralement plus longue, parfois continue du I^{er} au VI^e siècle, et surtout par un souci de confort qui se manifeste dans l'utilisation d'enduits peints monochromes. Le mobilier y comprend fréquemment des objets en verre. L'absence d'éléments d'hypocaustes fixe toutefois les limites de ce confort. Ce type d'implantation apparaît comme un cas de figure intermédiaire entre les modestes fermes et des établissements plus luxueux et peu ou prou apparentés à des *villae*.

On peut envisager à partir de l'exemple des Soires l'existence d'une petite propriété fondée sur le faire-valoir direct. L'abondance de la vaisselle fine et commune, la présence d'une installation de pressage et les traces d'une activité artisanale très limitée attestent en effet une exploitation autonome, où se juxtaposent fonctions domestiques et productives. Ainsi s'opposeraient, à l'échelle de la zone étudiée, un système agricole domanial lié à l'économie de marché et un système vivrier ou semi-vivrier¹⁸.

5.3. DE L'ÉTABLISSEMENT AGRICOLE AU TERRITOIRE CULTIVÉ

Le plan dégagé, les dimensions et la disposition des pièces, les techniques de construction mises en œuvre, la nature du mobilier recueilli, la prépondérance des céramiques communes dans le vaisselier, la présence de récipients de stockage (*dolia* et amphores), la découverte d'une base de pressoir, de meules à grain, de deux serpettes et de pesons de métier à tisser — tous ces indices laissent peu de doute sur la vocation agricole de cet établissement. On peut avancer, mais de manière beaucoup plus prudente, l'existence d'une viticulture locale. On a vu que le bloc d'assise de jumelles exhumé au sud-ouest du site laisse penser à un pressoir à vin plutôt qu'à un pressoir à huile. La découverte des serpettes (utilisées pour la taille de la vigne?) pourrait aller dans ce sens. Mais l'interprétation de ces données s'avère très délicate, en l'absence d'autres structures de pressage et de stockage de la production. Par ailleurs, certaines activités artisanales ont pu se juxtaposer aux activités strictement agricoles (tissage ou fonderie par exemple).

L'intégration du site dans le système agricole constitue une étape interprétative d'autant plus difficile à franchir que le statut social des occupants et le statut juridique de l'exploitation nous sont inconnus. Un certain nombre d'indices archéologiques et paléo-environnementaux apportent toutefois un éclairage indirect sur cette question, donnant l'image d'un territoire cultivé associant le fond du vallon, les versants proches et — mais cela est moins probable — le sommet des plateaux avoisinants. La contrainte principale pour les agriculteurs tenait probablement au drainage imparfait du vallon, qui forme une petite cuvette à son extrémité septentrionale. L'entretien d'une roubine s'impose de nos jours pour assurer l'écoulement des eaux collectées

(18) M. Corbier, « Propriété et gestion de la terre : grand domaine et économie paysanne. Aspects de la recherche historique en France et en Allemagne », *Colloque franco-allemand, Göttingen, 1979*, Göttingen, 1981, p. 11-29. R. Livet, *Habitat rural et structures agraires en Basse Provence*, Annales de la Faculté de Lettres, n° 32, Aix-Marseille, 1962.

dans la dépression vers l'étang de Citis, situé en contrebas à l'ouest. C'était déjà le cas au début du XIX^e siècle, comme en témoigne le cadastre de 1810. Un sondage réalisé au sud de la fouille, au milieu du vallon, a mis en évidence un niveau hydromorphe, malheureusement non daté, qui témoigne d'un dysfonctionnement ancien des écoulements dans ce secteur. Mais les résultats de l'étude pluridisciplinaire d'un carottage effectué au centre de l'étang du Pourra — situé immédiatement au sud — laissent penser que le fond des vallons riverains était naturellement drainé dans l'Antiquité, du fait d'une fluctuation climatique « sèche »¹⁹. Par ailleurs, l'hypothèse d'un aménagement des versants en terrasses de culture pourrait expliquer la faiblesse de la sédimentation attribuée à cette période.

On peut, à la lumière de ces différentes informations, proposer l'hypothèse d'un domaine cultivé associant une petite céréaliculture de fond et de bordure de vallon, une viticulture et plus généralement une arboriculture de bas de versant et peut-être une activité d'élevage sur les garrigues périphériques, déjà très dégradées. L'étude de la faune consommée par les occupants du site montre d'ailleurs la prépondérance très nette des moutons dans le cheptel local²⁰.

5.4. LA QUESTION DU STATUT SOCIAL DES OCCUPANTS

La position de cette forme d'exploitation dans la hiérarchie de l'habitat et, indirectement, le statut social des occupants apparaissent désormais plus clairement. La composition du mobilier, la prédominance des productions locales et régionales dans le vaisselier, celle des récipients de stockage évoquent un système d'auto-subsistance²¹. L'architecture « pierre et terre » utilisée témoigne d'un ancrage des traditions dans la période préromaine. Le qualificatif « indigène » vient naturellement à l'esprit pour définir ce type d'établissement. Pourtant, la présence d'amphores gauloises et de céramiques importées (sigillées sud-gauloises, claires A et B, Africaine de cuisine) dans tous les niveaux stratigraphiques confirme la réalité des échanges avec l'extérieur — ce qui ne doit pas surprendre, compte tenu de la proximité du port de Fos. De plus, certains indices témoignent d'une « romanisation » des techniques de construction, en particulier l'usage du mortier dans la construction des murs et l'existence d'une toiture en tuiles.

(19) M. Provansal, L. Bertucchi, M. Pelissier, « Les milieux palustres de Provence occidentale... », p. 263. Fr. Trément, « Le secteur des étangs de Saint-Blaise : Pour une approche archéologique et paléocologique d'un milieu de vie », *Archéologie et environnement : De la Sainte-Victoire aux Alpilles...*, p. 83-108.

(20) Voir en annexe l'étude archéozoologique réalisée par Ph. Columbeau.

(21) C'est également la conclusion à laquelle parvient J.-Cl. Meffre à propos de la ferme F des Sausses. J.-Cl. Meffre, « L'habitat F des Sausses... », p. 128.

Mais le site des Soires est fondamentalement différent d'une *villa*, tant par son plan, qui traduit un manque certain de rigueur, que par les techniques de construction employées ou l'absence de tout élément ornemental. Il s'apparente par bien des aspects aux établissements de tradition indigène rencontrés dans le Vaucluse ou dans le Var. Les deux fermes de l'Ormeau (Taradeau, Var), par exemple, sont construites selon une technique similaire²². Les sols sont en terre ou en galets et seuls les pressoirs et les cuves aménagés sous le règne des Flaviens sont bâtis au mortier de chaux. Or leur origine remonte au I^{er} siècle avant notre ère. Leur rusticité ne signifie pas pour autant qu'il s'agit de petites exploitations : chacune d'elle couvre en effet environ 1 000 m², superficie supérieure à celle de l'établissement des Soires. La ferme F des Sausses (Séguret, Vaucluse), avec moins de 500 m², était assurément moins importante²³. L'hypothèse d'une exploitation familiale avancée par J.-Cl. Meffre à propos de cette dernière ne peut être appliquée sans nuance au site des Soires. Celle d'un petit hameau agricole ne saurait être en effet complètement écartée.

L'une des caractéristiques les plus intéressantes du site est la présence d'une cour centrale probablement entourée d'un portique sur un, deux ou trois côtés. Ce type de plan s'inscrit d'ores et déjà dans une série et n'apparaît plus, désormais, comme l'apanage des seules *villae* : on le retrouve sur les sites contemporains du Gouffre des Bouchers à Nîmes (Gard), de la Combe de Fignoles à Péret (Hérault), du Cros-Haut à Chanac et de Lachamp à Ussel (Lozère)²⁴. Or l'on sait que ce plan dont on attribue l'origine au monde gréco-romain est déjà diffusé dans les agglomérations de La Tène finale²⁵. Il est présent à Saint-Blaise dès le II^e siècle avant J.-C.²⁶. Son adoption dans les campagnes du Haut-Empire témoignerait tout autant d'un ancrage dans la tradition architecturale préromaine que du mimétisme culturel d'une petite paysannerie qui entretient nécessairement des relations avec les grands propriétaires domaniaux.

(22) J.-P. Brun, G. Congès, Ch. Gebara, M. Pasqualini, « L'habitat rural dans le Var... », p. 242-243.

(23) L'habitat et la cour de la ferme F des Sausses couvrent 419 m². J.-Cl. Meffre, « L'habitat F des Sausses... », p. 101.

(24) Voir les notices correspondantes dans Chr. Pellecuer, dir., *Formes de l'habitat rural en Gaule Narbonnaise...*

(25) Voir la mise au point de D. Garcia à propos de la maison à cour de l'îlot 9 à Lattes, datée du II^e siècle avant J.-C. D. Garcia, « Une maison à cour de plan méditerranéen de la fin de l'Age du Fer à Lattes (l'îlot 9 au II^e s. av. n.è.) », *Lattara* 7, 1994, p. 167-168.

(26) H. Rolland signale à l'est de la rue principale de la « ville basse » une cour de 19,90x7,75 m sur laquelle s'ouvre une salle de 10,85x5,95 m. H. Rolland, *Fouilles de Saint-Blaise*, VII^e supplément à *Gallia*, 1956, p. 430.

CONCLUSION

La fouille programmée des Soires constitue le maillon final d'une problématique d'histoire de l'occupation du sol développée depuis 1987 dans la région des Étangs de Saint-Blaise. Inscrite en aval d'un programme de prospections systématiques et dans le cadre d'une approche interdisciplinaire de l'évolution du paysage, elle avait pour objectif de mettre à l'épreuve le modèle de peuplement élaboré pour l'Antiquité romaine. Les résultats vont au-delà de toute espérance, la

confrontation systématique des données de fouilles et de prospections confortant ce modèle dans tous ses aspects — rythme et dynamique du peuplement, typologie de l'habitat ou culture matérielle —, permettant également de l'affiner par le biais d'un « recalibrage » des données de surface. Ainsi, c'est toute la question de la représentativité des données de la prospection mais aussi de la fouille qui s'en trouve éclaircie, au bénéfice d'une approche plus subtile de la réalité de la campagne antique, qui, du même coup, apparaît plus complexe qu'on ne l'imaginait il y a quelques années.